FINANCES PERSONNELLES
8
Êtes-vous trop ou pas assez assuré?

La Presse vous présente le 8e numéro d'une série de dix fascicules sur «Vos Finances personnelles»
Aujourd'hui:
«Êtes-vous trop ou pas assez assuré?»

La Presse
Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mercredi 25 février 1998
114e année No 125
88 pages, 6 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

DIAMANTS POUR HOMMES
1 carat Total 100 pts
SPÉCIAL 1350$ RIEN À PAYER AVANT 4 MOIS

BIJOUTERIE le roy
7139, rue ST-HUBERT
277-3127
(coin rue Jean-Talon)
2596376-M

4

BUDGET 98-99

Impôts
Rien pour la classe moyenne, mais baisse modeste pour les gagne-petit

Éducation
Création d'un fonds de 2,5 milliards pour les étudiants

Garde d'enfants
Majoration des déductions pour frais de garde d'enfants

Après le déficit, la dette

La classe moyenne ne profitera pas du déficit zéro

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Pour la première fois en 28 ans, le gouvernement canadien a annoncé hier que c'en était fait du déficit budgétaire, et non seulement pour cette année mais pour les deux prochaines années. Le ministre des Finances, Paul Martin, a déposé son budget 1998 en y allant tout de même d'une certaine retenue du côté des baisses d'impôts, mais en présentant aux Canadiens une brochette de nouvelles dépenses destinées principalement aux étudiants.

Rompant ainsi avec la tradition des dernières années des coupes dans les programmes, M. Martin a donné le coup d'envoi officiel à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire — le projet fétiche du premier ministre, Jean Chrétien —, qui gérera une dotation de 2,5 milliards de dollars pour venir en aide chaque année à quelque 100 000 étudiants du post-secondaire.

Paul Martin s'est donc délecté hier aux Communes en annonçant un budget équilibré pour l'exercice

Voir **APRÈS** *en A2*

PHOTO CP
Le premier ministre Chrétien a félicité hier le ministre des Finances, Paul Martin, quand il a présenté aux Communes le premier budget équilibré en 28 ans.

■ **Six pages de textes et photos sur le budget Martin 1998-99. Pages A1 à A6**

BUDGET 1998-99

Le massacre continue

Claude Picher

Le ministre Paul Martin a tout fait pour donner l'impression que son budget laisse enfinrespirer les contribuables à revenus moyens, après des années d'asphyxie.

Mais tous les allégements fiscaux annoncés hier ne sont que de la poudre aux yeux. Dans les faits, le budget consacre le massacre de la classe moyenne, amorcé sous Michael Wilson.

Certes, les finances publiques sont en meilleure santé. Le gouvernement, pour la première fois en près de 30 ans, a enfin réussi à retrouver l'équilibre. Il a commencé à rembourser sa dette. Et le ministre a tout à fait raison de dire, non sans fierté, qu'Ottawa, pour la première fois en un demi-siècle, présentera des budgets équilibrés pendant trois années consécutives. Ses prévisions, à ce chapitre, sont prudentes et crédibles. Après des années de déficits épouvantables, voici enfin la lumière au bout du tunnel.

Fort bien. Mais encore faut-il voir comment Ottawa s'y est pris pour en arriver là. En revoyant ses dépenses et ses subventions, bien entendu. En réduisant les transferts aux provinces, aussi. En réformant l'assurance-emploi, également. Mais, surtout, en augmentant les impôts sur le revenu des particuliers. Le ministre Wilson, dans le temps, a désindexé les tables et les crédits d'impôt, mesures maintenues par M. Martin. Le résultat est catastrophique pour les contribuables à revenus moyens. Du simple fait de la non indexation, des millions de contribuables, imperceptiblement, se retrouvent dans des tranches d'imposition supérieures.

Voir **LE MASSACRE** *en A2*

Le projet de carte-soleil à puce est repoussé

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard n'ira pas de l'avant cette année avec son projet de carte-soleil à puce ; pour Lucien Bouchard, les Québécois ont atteint leur niveau de saturation avec les changements dans le secteur de la santé.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, il y a quelques semaines le gouvernement du Québec a clairement mis les freins dans ce dossier.

En septembre 1996, le ministre de la Santé, Jean Rochon, affirmait que le « déploiement » de la nouvelle carte se ferait à compter de janvier 1998, à la suite du succès d'une expérience pilote à Rimouski. L'automne dernier, Québec repoussait l'échéance : la nouvelle carte-soleil serait déployée à l'automne 1998. Plus récemment, le ministre Rochon nuançait encore : « on espère pouvoir émettre la première carte en 1998 », expliquait-il à *La Presse*.

« C'est une grosse opération, l'agencement de tout cela est complexe. Mais la question est : quand veut-on finir ce processus », expliquait le ministre Rochon il

Voir **LE PROJET** *en A2*

Gobé à la mairie

Le député libéral provincial de Lafontaine, Jean-Claude Gobé, envisage de poser sa candidature à la mairie de Montréal. Appuyé par l'homme d'affaires Peter Sergakis et d'ex-membres de Vision Montréal, le politicien de 49 ans trouve « le défi très intéressant », mais hésite à cause de ses trois enfants. En 1993, il avait songé à se présenter à la direction du Parti civique. Jusqu'à maintenant, la possible candidature de Liza Frulla bloquait la voie.
À lire en page B1

675
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	D2	Bridge	D19	Horoscope	D23	Opinions	B3
- Index	D17	Arts et spectacles	E1 à E4	Décès	E7	Loteries	A2, A19	Politique	A3 à A6
- Immobilier	D17 à D20	- horaire spectacles	E4	Économie	D1 à D15	Mode	C1 à C7	Tabloïd Sports	
- marchandises	D20	- horaire télévision	E2	- Pub.-marketing	D24	Monde	D16, C8	- Gilles Bourcier	S5
- emplois	D20 à D22	- télévision	E1	Êtes-vous observateur	D17	Mots croisés	D19, S10		
- automobile	D23, E5	Bandes dessinées	D18			Mot mystère	E5		

ÉDITORIAL
Le retour du balancier
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO
Nuageux avec faible neige
Max. 1, min. -5
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

Prix à partir de							
Abidjan	1 567 $	Casablanca	690 $	Londres	559 $	Prague	810 $
Alger	1 028 $	Dakar	1 210 $	Los Angeles	455 $	Rome	789 $
Amsterdam	608 $	Douala	2 189 $	Madrid	769 $	Séoul	1 239 $
Athènes	928 $	Francfort	676 $	Manille	1 250 $	Tokyo	1 099 $
Beyrouth	1 143 $	Haïti	447 $	New Delhi	1 409 $	Tunis	918 $
Bruxelles	689 $	Hong Kong	1 399 $	Ouagadougou	1 829 $	Vancouver	459 $
		Le Caire	1 100 $	Paris	529 $	Vienne	789 $
		Lisbonne	745 $			Zurich	689 $

J'ai besoin de vacances!
multi-voyages
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
858-0011 • 1-888-302-6221
2596844 Permis du Québec

Suites de la une

Après le déficit, la dette

APRÈS / *Suite de la page A1*

financier 1997-98 se terminant le 31 mars, et pour les deux années qui vont suivre. « Nous aurons un budget équilibré l'an prochain, a proclamé le ministre des Finances. Nous aurons encore un budget équilibré l'année suivante. Et nous aurons un budget équilibré dès cette année. »

Est-ce à dire que les Canadiens en ont fini avec les années de vaches maigres ? Sans donner dans le spectaculaire, le ministre des Finances a ménagé aux Canadiens un budget de transition qui porte encore la trace des années d'austérité.

Du côté des entreprises, aucun allégement fiscal n'a été prévu. Pour les particuliers, le budget 1998 prévoit une hausse de la partie non imposable du revenu des Canadiens (qui est de 6456 dollars) de 500 dollars pour les célibataires gagnant moins de 20 000 dollars et de 1000 dollars pour les familles dont le revenu ne dépasse pas 40 000 dollars. De plus, à compter du 1er juillet 1998, la surtaxe générale de 3% sera éliminée entièrement dans le cas des particuliers gagnant jusqu'à 50 000 dollars et réduite pour ceux dont les revenus se situent entre 50 000 et 65 000 dollars. Pour une famille à revenu unique, cela représentera en 1999 des économies de 145 dollars si elle gagne 30 000 dollars ou de 238 dollars si elle gagne 50 000 dollars.

M. Martin a affirmé hier que ces deux mesures combinées diminueront les impôts de 14 millions de Canadiens, soit 90% de tous les contribuables. Mais ces diminutions sont des plus minimes et ne soulagent guère une classe moyenne déjà lourdement taxée.

La grande part des nouvelles dépenses annoncées hier par Ottawa va aux étudiants. Dans le but de préparer l'économie du XXIe siècle, axée sur les ressources humaines, M. Martin a ainsi annoncé de nouvelles subventions canadiennes pour études destinées aux 25 000 étudiants qui ont des enfants, un allégement fiscal applicable aux intérêts sur les prêts étudiants, une aide supplémentaire pour le remboursement des dettes étudiantes, une exonération sur les prélèvements dans les REER à des fins d'éducation permanente, des crédits d'impôts pour études et une subvention pour l'épargne-étude destinée aux familles qui cotisent à un régime enregistré d'épargne-études.

Le ministre Martin a par ailleurs confirmé hier la continuation du régime national de prestations pour enfants, ajoutant à la tranche de 850 millions annoncée en 1997 deux tranches de 425 millions de dollars pour les années 1999 et 2000. M. Martin a de plus porté le plafond de déduction pour frais de garde d'enfants de 5000 à 7000 dollars à partir de 1998 et il a prévu certaines autres déductions pour les personnes qui s'occupent de personnes âgées et de handicapés.

Il est à souligner qu'aucune indexation des tables et crédits d'impôts n'a été annoncée par le ministre Martin.

Côté santé, là où les provinces ont particulièrement souffert des années de lutte contre le déficit, Ottawa a confirmé hier la hausse du plancher du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le faisant passer de 11 milliards à 12,5 milliards.

La dette

Quant à la stratégie du ministre Martin pour réduire la dette publique, elle repose là aussi sur des prédictions conservatrices. Le ministre a en effet inclu dans le plan financier de chaque année une « réserve pour éventualité » de trois milliards de dollars. Cette réserve, si elle n'est pas requise, sera affectée au remboursement de la dette publique. Jusqu'à neuf milliards de dollars pourraient être remboursés au titre de la dette d'ici 2000-01. Avec ce plan, le ratio dette-PIB devrait se situer à environ 63% en 1999-2000. Il était de 71,1% en 96-97. Plusieurs analystes affirmaient hier que ces prédictions de M. Martin étaient trop conservatrices en regard de l'économie actuelle. Ils estimaient les prochains remboursements de la dette à au moins cinq milliards par année.

Une des grandes attentes des marchés financiers n'a pas été considérée par Paul Martin. Ces derniers recommandaient en effet que soient abaissées les cotisations à l'assurance-emploi pour favoriser la création d'emplois. Le fonds de réserve de l'assurance-emploi était de 12 milliards à la fin de 1997 et il sera de 19 milliards à la fin de 1998.

Le massacre continue

LE MASSACRE / *Suite de la page A1*

blement, changent de fourchette d'imposition à chaque année, gonflant d'autant les coffres du gouvernement. Ce sont eux, les contribuables à revenus moyens, qui ont supporté le gros de l'effort.

■■■

Le ministre, hier, a annoncé des baisses d'impôts de sept milliards au cours des prochaines années. Le montant peut sembler énorme, mais il faut savoir que le gros du cadeau ira aux familles à faibles revenus.

L'amélioration de la prestation fiscale pour enfants (près de 1,1 milliard) est calculée sur les revenus des ménages. Elle profite d'abord aux familles dont le revenu est inférieur à 20 900 $. Au-delà de ce plafond, la prestation fond comme un cube de glace dans l'eau bouillante. Le cadeau passe complètement à côté des familles à revenus moyens.

Une réduction de l'impôt sur le revenu est également annoncée, mais elle ne concerne que les contribuables dont le revenu est inférieur à 20 000 $. Au-delà de ce montant, vous êtes trop riches pour en profiter. Cette mesure, qui coûtera quelque 750 millions au gouvernement, n'améliore aucunement le sort de la classe moyenne.

Toute une série de mesures fiscales s'adressent spécifiquement aux étudiants : allégement concernant les intérêts sur prêts, nouvel allégement fiscal pour études à temps partiel, retraits temporaires de REER en franchise d'impôt pour études à plein temps, etc. Ensemble, ces cadeaux, qui passeront largement à côté des travailleurs à revenus moyens, représentent quelque 800 millions.

Il y a aussi quelque 700 millions en saupoudrage : déductibilité, pour les travailleurs autonomes, de certaines primes d'assurance, mesures sur l'impôt minimum de remplacement, nouveaux crédits pour les bénévoles, les handicapés, etc.

Finalement, le seul authentique cadeau qui fera plaisir aux contribuables à revenus moyens est la suppression de la surtaxe sur le revenu des particuliers. Mais pour en profiter, votre revenu devra être inférieur à 65 000 $, ce qui laisse entier le problème de la compétitivité du régime fiscal canadien par rapport à celui des États-Unis. Pour un contribuable gagnant 35 000 $, ce cadeau équivaut à 150 $ par année. À un niveau de revenus de 50 000 $, la baisse d'impôt atteindra 219 $. Pour trois ans, la mesure coûtera 2,3 milliards.

Mais ne vous réjouissez pas trop vite. Ce « cadeau », vous allez le payer, et cher.

Au seul chapitre de l'impôt sur le revenu des contribuables, le ministre Martin va chercher, en trois ans, dix milliards dans les poches des contribuables. La majeure partie de cette manne provient de la non-indexation des tables et des crédits d'impôt. Ce sont essentiellement, ici, les familles à revenus moyens qui sont le plus durement touchées.

Autrement dit, M. Martin va largement récupérer, à même les chèques de paie des travailleurs à revenus moyens, de quoi financer toutes ses largesses.

■■■

Ce n'est pas tout. Le ministre engloutira 4,7 milliards dans l'éducation, par le biais des bourses du millénaire, de la subvention à l'épargne-études, l'amélioration des prêts aux étudiants, et une flopée de nouveaux programmes.

Outre le fait que nous avons là tous les éléments d'une autre ronde de chicanes fédérales-provinciales, il faudra voir dans quelle mesure ces nouvelles dépenses seront vraiment efficaces. Des dizaines de programmes coûteux ont été annoncés dans le passé, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les résultats ont rarement été à la hauteur des objectifs. En attendant de voir, on peut certainement se demander si des baisses d'impôts n'auraient pas été plus efficaces pour relancer l'économie et l'emploi.

Pour les contribuables à revenus moyens, il y a quand même, dans ce budget, l'ombre d'une lueur d'un tout petit espoir. Cela concerne la nouvelle prestation aux aînés, qui doit en principe remplacer les actuelles pensions de vieillesse à compter de 2001.

Cette autre invention du ministre Martin, annoncée dans son budget de 1996, vise à supprimer les pensions de vieillesse pour les retraités dont le revenu est supérieur à 52 000 $ (78 000 $ pour un couple). La réforme a un effet pervers dévastateur : elle pénalise lourdement les contribuables à revenus moyens qui ont eu la sagesse d'épargner en vue d'adoucir leurs vieux jours, et elle récompense outrageusement les imprévoyants. Le gouvernement voudrait délibérément pousser les futurs retraités vers l'aide sociale qu'il n'agirait pas autrement. Dans son plan budgétaire de 307 pages, le ministre ne consacre qu'une quinzaine de lignes à ce sujet, et c'est pour laisser entendre qu'il pourrait peut-être revoir certains aspects du projet. C'est mince, mais cela signifie possiblement que M. Martin est en train de se rendre compte que son projet n'a pas beaucoup d'allure.

Le projet de carte-soleil à puce est repoussé

LE PROJET / *Suite de la page A1*

y a quelques jours. Mais selon les informations obtenues, l'échéance est beaucoup plus éloignée, compte tenu surtout des inquiétudes des médecins et des cliniques qui devront s'adapter au nouveau système. Québec comptait économiser plus de 130 millions avec ces cartes, qui auraient permis de bloquer les services aux individus soupçonnés de fraude. La carte permettrait en outre aux médecins de trouver les patients qui ont tendance à « magasiner » auprès d'une longue liste de médecins pour le même problème.

« Disons que le dossier n'est pas mort, mais il n'y a plus personne qui travaille dessus au gouvernement », explique-t-on dans le secteur privé. Le projet de Québec a éveillé des appétit chez Bell Canada et chez IBM, qui se voient en fournisseurs du réseau et du matériel.

À la Régie de l'assurance-maladie, on avait réactivé les discussions à la fin de l'année passée, mais on s'est heurté à de la résistance chez Lucien Bouchard. Les sondages du parti montrent que la population a atteint un seuil critique de changements dans le secteur de la santé. Au surplus, la probabilité d'élections dans les prochains mois est un élément supplémentaire pour ceux qui soutiennent que la cible d'une première carte en 1998 est carrément irréaliste.

Avant d'émettre une première carte à puce, Québec doit avoir réglé bien des discussions avec les médecins : savoir par exemple qui paiera pour le réseau et les équipements coûteux nécessaires dans chaque cabinet et clinique pour recevoir le premier client.

Le cycle d'émission des cartes est aussi important. Pour M. Rochon, la vraie cible du gouvernement, c'est le moment où l'on pourra dire que tous les Québécois ont une carte à puce. Pendant tout le processus de renouvellement, des gens auront l'une ou l'autre carte, un système double qui donnera bien des maux de tête aux médecins.

Rappelons que la carte à puce envisagée par Québec a bien évolué depuis l'expérience pilote de Rimouski. On parlait alors d'une carte à puce qui contenait l'ensemble du dossier médical d'un patient. Depuis l'émergence de l'inforoute, on pense davantage à une carte à puce qui serait en fait une clé, donnant au médecin qui la reçoit le pouvoir d'accéder aux informations sur son patient, stockées sur un serveur extérieur. Or, si la Commission d'accès à l'information avait paru plutôt favorable à la carte à puce originale, le débat reste à faire sur la carte-clé.

Il faudrait songer à des changements législatifs au mandat de la Régie de l'assurance-maladie, précise M. Rochon.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de réproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **3-2-4**
à quatre chiffres : **8-3-9-6**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30 ;
■ à Saint-Laurent : Collège Vanier, cafétéria Jake's, 821, boul. Sainte-Croix, de 9 h 30 à 16 h. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Montréal : Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), pavillon Saint-Luc, auditorium, 1112, rue Sanguinet (angle boul. René-Lévesque Est), de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Valleyfield : Collège Valleyfield, Café Chez Rose, 169, rue Champlain, de 10 h à 16 h. Objectif : 175 donneurs ;
■ à Ville Lemoyne : parrainée par le service des incendies, Centre des loisirs Lajeunesse, 120, rue René-Philippe, de 14 h 30 à 20 h. Objectif : 125 donneurs ;
■ à Magog : club Optimiste Magog-Orford, église Saint-Patrice (sous-sol), 115, rue Merry Nord, de 13 h à 20 h. Objectif : 275 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

La grande récré

■ L'heure de la relâche scolaire va sonner très bientôt et vous êtes à court d'idées pour divertir vos enfants ? Pas de panique ! Avec les nombreuses activités que propose notre collaboratrice Isabelle Lord demain dans le cahier Sortir, ils n'auront pas le temps de s'ennuyer. Les contes musicaux du Moulin à musique, les sentiers historiques du fort de l'île Sainte-Hélène, de folles descentes aux Super glissades Saint-Jean-de-Matha et d'autres surprises les attendent. Que la grande récré commence !

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Le budget déposé hier après-midi par le ministre des Finances Paul Martin peut-il être qualifié de bon budget?

Dans l'accord survenu entre l'ONU et l'Irak, Saddam Hussein a-t-il accepté selon vous un accès total et sans limite aux sites «présidentiels» que les États-Unis désirent inspecter?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 15 %
Non: 85 %

Nuit Planche

Pour les fous du snow ! NUIT PLANCHE à Ski Mont-Gabriel, le 7 mars 1998, de 15 h à 3 h.

au profit de : Les Centres Jean Lapointe pour Adolescent(e)s

en collaboration avec: Mont Gabriel, La Presse, CKAC730

Le budget fédéral 1998-99

2,5 milliards pour les bourses du millénaire

C'est le poste de dépenses nouvelles le plus gros et le plus controversé

CHANTAL HÉBERT
OTTAWA

Le gouvernement fédéral de l'an 2000 aura plus de visibilité pour son argent en éducation que jamais auparavant, dans la foulée du budget présenté hier. Signe du vif intérêt d'Ottawa pour ce créneau, l'énoncé faisait une place sans précédent au sujet. Presque la moitié du texte était consacrée à des projets d'efforts en ce domaine.

Entre l'an 2000 et l'année 2010, la pièce de résistance du cinquième budget Martin, la Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire, distribuera 100 000 bourses à raison de 3000 $ par année à des étudiants talentueux dans le besoin du niveau postsecondaire. « C'est le plus important investissement jamais fait par le gouvernement canadien afin de faciliter l'accès aux études postsecondaires », a affirmé le ministre Paul Martin dans son discours aux Communes.

Les deux milliards et demi de dollars attribués au projet constituent à la fois le plus gros et le plus controversé poste de nouvelles dépenses du budget d'hier. Par comparaison, la Prestation nationale pour enfants, conçue conjointement par Ottawa et les provinces pour combattre la pauvreté, recevra d'ici l'an 2000 presque un milliard de dollars fédéraux de moins que le programme de bourses.

Il s'agit également du signal de la volonté du gouvernement canadien de s'affirmer directement, maintenant qu'il a retrouvé ses moyens.

D'ici l'an 2000, pour chaque dollar qu'Ottawa remettra dans l'enveloppe des transferts aux provinces pour la santé et l'éducation postsecondaire (plus mince cette année de sept milliards par rapport à ce qu'elle était en 1994), il investira cinquante cents supplémentaires sous forme de bourses aux étudiants. Ce faisant, le gouvernement Chrétien passe outre aux objections de plusieurs provinces, à commencer par le Québec, qui lui avaient demandé de renoncer à s'engager sur cette voie et de restaurer leurs propres transferts à la place.

À la clé de son initiative, Ottawa cite l'endettement galopant des étudiants et la nécessité d'élargir l'accès aux études postsecondaires. Dans le reste du Canada, la dette moyenne d'un étudiant au terme d'un premier cycle universitaire s'établira l'an prochain à 25 000 $. (Elle se situait à seulement 13 000 $ en 1990). La situation est cependant différente au Québec, où l'endettement moyen se chiffre à 11 000 $. Selon les fonctionnaires fédéraux, cet écart s'explique par la stabilité des frais de scolarité et, surtout, par la générosité du régime de prêts et bourses québécois.

Malgré cette différence, sous sa forme actuelle, le nouveau programme fédéral n'est pas conçu pour permettre à une province de revendiquer sa part du gâteau et de l'attribuer sous d'autres formes au secteur postsecondaire.

Dans son budget, le ministre Martin assortit l'effort fédéral en matière de bourses d'une demi-douzaine d'autres mesures, surtout fiscales, pour faciliter le financement d'études postsecondaires. Elles incluent notamment :

■ Des subventions pouvant atteindre 3000 $ par année pour les étudiants qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge et qui ont des difficultés financières.

■ Un allègement fiscal applicable aux intérêts sur les prêts étudiants.

■ L'accès au REER jusqu'à concurrence de 10 000 $ pour financer un retour aux études à temps complet ou à temps partiel.

■ L'application du crédit d'impôt pour études aux étudiants à temps partiel.

■ Une nouvelle subvention pour compléter les sommes épargnées par les familles dans les régimes enregistrés d'épargne-études.

Au total, ce volet du budget fédéral coûtera cinq milliards et demi à l'État canadien au cours des quatre prochains exercices financiers.

Stratégie canadienne pour l'égalité des chances

	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01
		(en millions $)		
Aide financière aux étudiants	2500	100	100	100
Soutien à la recherche de pointe et aux étudiants diplômés		120	135	150
Aide à la gestion de la dette d'étude		130	275	295
Aide aux Canadiens pour parfaire leurs compétences		40	130	135
Encouragement aux familles pour l'épargne-études		150	200	275
Soutien à l'emploi des jeunes		50	175	200
Accès des Canadiens à l'information et aux connaissances	55	60	70	75
Total des mesures annoncées	2555	650	1085	1230

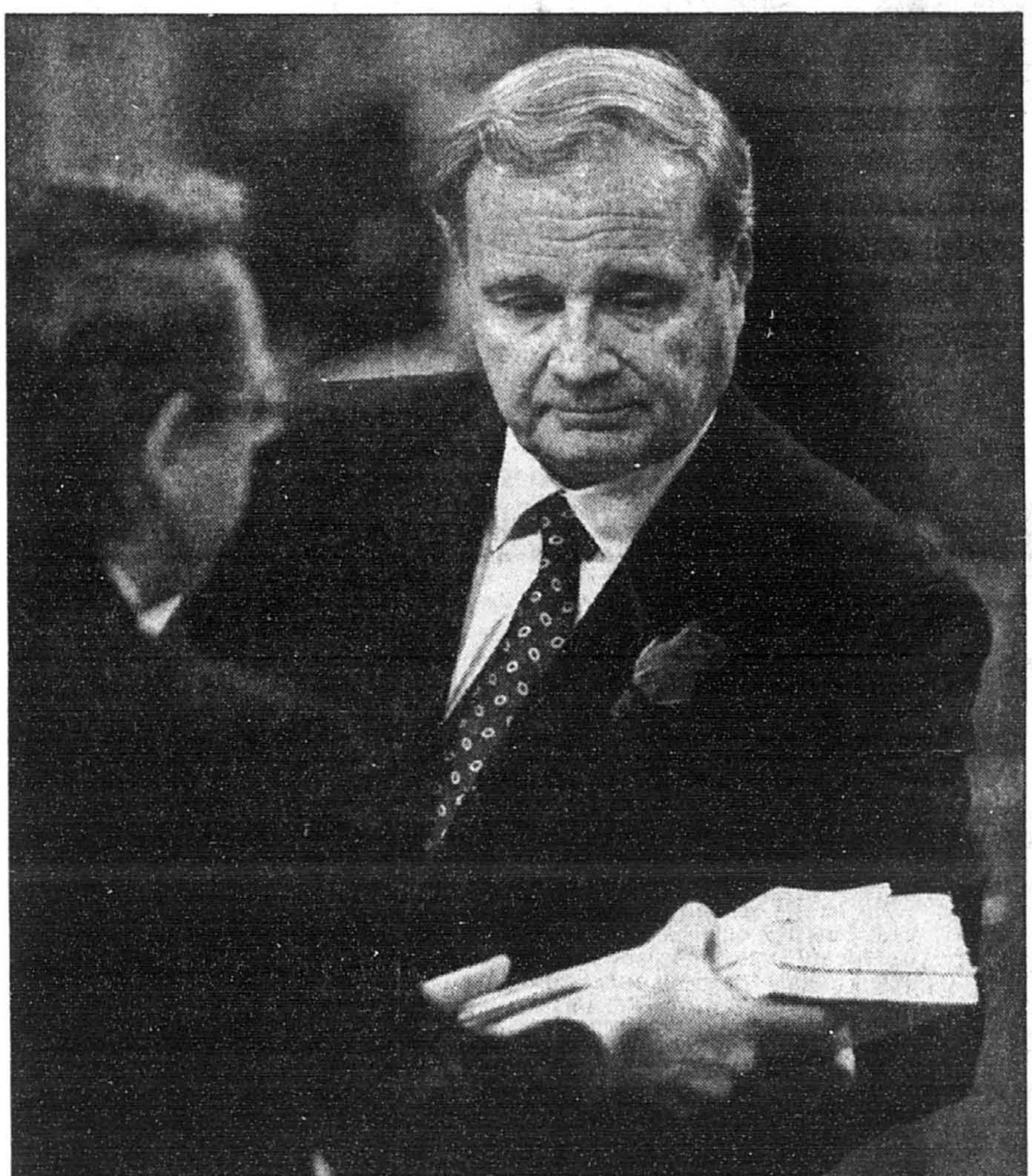

PHOTO PC

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, tend son budget 1998 à un page de la Chambre, Sylvain Desrochers.

Congé de cotisations à l'assurance-emploi pour qui embauche un jeune

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement fédéral veut ouvrir les portes du marché du travail à la relève en offrant dès l'an prochain un congé de cotisations d'assurance-emploi aux employeurs qui embaucheront des jeunes de 18 à 24 ans.

Cette mesure, qui réduirait les charges sociales des employeurs canadiens d'environ 100 millions par année, selon le ministère des Finances, est la pierre angulaire d'une série d'initiatives visant à donner rapidement une chance aux jeunes travailleurs.

Pour un patron qui paye son jeune employé au salaire minimum (6,80 $ de l'heure), cette disposition qui entrera en vigueur en 1999 représente une économie annuelle d'environ 500 $.

Le gouvernement Chrétien soutient qu'il a déjà fait beaucoup pour les jeunes chômeurs, mais il avoue du même souffle qu'il ne pourra tout faire seul. Les entreprises, dit Paul Martin, doivent elles aussi faire leur part.

Chômage élevé

Malgré la reprise économique des derniers mois et la bonne performance générale du Canada, le taux de chômage des jeunes Canadiens demeure anormalement élevé à près de 17 %, soit 6 % de plus qu'en 1989.

De l'avis des observateurs internationaux, la situation de la relève représente, avec le phénomène de la pauvreté chez les enfants, la plus mauvaise note du bulletin du Canada. Pas étonnant donc que les jeunes soient au coeur du budget déposé hier par le ministre Paul Martin. Ceux qui étudient, et à qui on veut verser des bourses méritoires, mais aussi ceux qui veulent entrer sur le marché du travail.

Il y a aussi ceux qui sont entre le travail et les études, ceux qui, faute de formation, n'arrivent pas à suivre le rythme d'aujourd'hui. Ce sont ceux que le ministre fédéral appelle les « jeunes à risque ».

Pour eux, le gouvernement fédéral augmente substantiellement les fonds consacrés au programme Service jeunesse Canada. Ottawa y mettra 50 millions de plus en 1998-99, 75 millions en 1999-2000, puis 100 millions les années suivantes. Service jeunesse Canada donne des subventions salariales pouvant atteindre 10 000 $ par jeune afin de lui permettre d'acquérir de l'expérience. Le programme offre en outre des services d'orientation professionnelle, d'encadrement et d'alphabétisation.

Le budget du ministre Martin s'attaque en outre à un autre problème : le peu de disponibilité pour les études des parents de jeunes enfants. Pour tenter de donner un répit à ces parents-étudiants, Ottawa étend à environ 50 000 nouveaux Canadiens la déduction pour frais de garde aux parents qui sont aux études à temps partiel.

Par exemple, une mère de deux enfants qui étudie à temps partiel pourra déclarer des frais de garde jusqu'à concurrence de 2200 $ qui, combinés à son crédit d'impôt pour études, lui donneraient droit à une déduction totale de 670 $.

Plus de fonds pour les conseils de recherches

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le rétablissement des finances publiques canadiennes soulagera un peu les laboratoires de recherche du domaine de la santé, un secteur majeur de l'économie de la région montréalaise.

Le modeste surplus n'autorise pas de folles dépenses, mais au moins, il permettra au gouvernement fédéral de ramener ses subventions au Conseil de recherches médicales au niveau de 1995.

Après les compressions successives des dernières années, Ottawa réinvestira 134 millions dans l'organisme au cours des trois prochaines années, dont 40 millions dès l'exercice 98-99.

L'organisme de promotion de la recherche de pointe et d'études supérieures en santé verra son budget passer de 238 millions l'an dernier à 267 millions cette année, puis à 276 millions en 2000-2001.

Le Conseil de recherches en sciences humaines, dont le mandat est l'élaboration des politiques de santé, profitera d'une hausse plus modeste, soit 37 millions sur trois ans, ce qui ramènera son budget tout juste au-dessus de 100 millions par année.

Le fédéral rétablit aussi le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie au niveau de 1995, et même davantage. Au cours des trois prochaines années, plus de 230 millions en plus seront versés au Conseil, ce qui rétablira son enveloppe à 500 millions.

La recherche de pointe obtient donc une bonne part du gâteau dans ce budget, soit 405 millions répartis entre les trois conseils d'ici la fin de l'année financière 2000-01.

Tabagisme et hépatite C

Toujours dans le domaine de la santé, en prévention cette fois, le budget 98-99 ne prévoit précisément aucun montant supplémentaire dans son programme de lutte au tabagisme chez les jeunes.

Le livre rouge des libéraux promet de doubler le budget de ce programme, soit une augmentation de 50 millions à 100 millions répartis sur cinq ans. Le budget Martin réserve 256 millions au cours des trois prochaines années pour couvrir les promesses du livre rouge, sans donner toutefois plus de détails.

Par ailleurs, aucun montant n'a été prévu spécifiquement pour le programme d'indemnisation des victimes du sang contaminé infectées par l'hépatite C. Le montant des indemnités qui seront payées par le fédéral est inconnu pour le moment, mais Ottawa a prévu une marge de manoeuvre pour parer à toute éventualité, assure le ministère des Finances. Le fédéral et les provinces sont sur le point de conclure un accord sur le régime d'indemnité des victimes.

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY

19,95 $

CHANDAIL MIGNON À PRIX MINI

Donnez un air de printemps à vos tout-petits. Chandail rayé, 19,95 $, de notre griffe maison; chemise à carreaux, 35,95 $, de Roméo et Juliette, offerts aux Ailes de Brossard et Ste-Foy.

AILES
LES AILES DE LA MODE

Le budget fédéral

Ottawa ne sait toujours que faire avec les milliards de surplus

ANALYSE

Philippe Dubuisson

Les finances publiques fédérales sont dans un bien meilleur état que ne veut bien l'admettre le ministre des Finances Paul Martin dans son cinquième budget déposé hier. Encore une fois, M. Martin pêche par un excès de prudence, ce qui est devenu sa marque de commerce.

Le déficit fédéral n'est plus. Il était de 42 milliards l'année de l'arrivée au pouvoir des libéraux et il a été réduit à zéro au cours de l'exercice financier qui prend fin le 31 mars prochain. Pour les deux prochains exercices, M. Martin se limite à prévoir l'équilibre budgétaire.

Le cadre financier et la vigueur de l'économie canadienne lui auraient pourtant permis de prévoir un surplus budgétaire au cours des deux prochains exercices. En fait, on peut prévoir sans grand risque de se tromper qu'Ottawa dégagera un surplus d'environ cinq milliards dès l'exercice financier 1998-99 et de huit milliards l'exercice suivant.

D'une part, le gouvernement fédéral incorpore à son plan budgétaire une réserve pour éventualité de trois milliards par année, qui sera affectée au remboursement de la dette si elle n'est pas utilisée. Cette réserve ne peut financer de nouvelles initiatives de dépenses.

D'autre part, le plan financier de M. Martin est construit sur des hypothèses économiques très prudentes. Si les prévisions du secteur privé se réalisent au chapitre de la croissance économique et des taux d'intérêt, Ottawa dégagera des recettes supplémentaires de près d'un milliard et épargnera un montant semblable au chapitre du service de la dette au cours du prochain exercice.

De plus, le plan financier est très prudent dans ses prévisions de recettes au cours de deux prochaines années. Pour le seul exercice financier 1997-98, l'effet net des facteurs économiques aura été d'accroître de 10 milliards les recettes fédérales, ce qui a largement contribué à l'élimination du déficit.

En se gardant d'afficher un surplus budgétaire, M. Martin peut reporter à plus tard des baisses d'impôt généralisées, que réclament les contribuables et des économistes inquiets des conséquences de la faible progression des revenus des ménages.

Tout au plus, M. Martin annonce de modestes réductions d'impôt pour les contribuables à revenu faible et moyen, essentiellement par le truchement de l'élimination de la surtaxe fédérale dans leur cas. Une économie d'impôt d'au plus 238$ en 1999 pour une famille type de quatre personnes dont le revenu est de 50 000 $.

M. Martin a pourtant la marge de manoeuvre pour réduire davantage les impôts. Il aurait pu réintroduire l'indexation des tables d'imposition et éliminer complètement la surtaxe fédérale, des mesures, rappelons-le, introduites par les conservateurs pour lutter contre le déficit fédéral qui n'est plus.

Ottawa a aussi les moyens de réduire davantage les cotisations à l'assurance-emploi. Malgré la baisse des taux de cotisation de 2,90$ à 2,70$ par tranche de 100$ de revenus assurables l'an dernier, le compte de l'assurance-emploi dégagera à la fin de 1998 un surplus de 19 milliards, comparativement à 12 milliards l'an dernier.

En se réservant d'afficher un surplus, M. Martin peut également plus facilement repousser les demandes des provinces qui réclament une hausse des transferts fédéraux pour la santé, l'éducation post-secondaire et l'assistance sociale, transferts qui ont été sensiblement réduits depuis quatre ans.

En fait, c'est le débat sur l'utilisation des surplus budgétaires qui est ainsi encore reporté dans le temps.

Sommaire budgétaire

BUDGET 1998-99

Le gouvernement prévoit un budget équilibré pour l'exercice financier qui prendra fin le 31 mars 1999. Voici un survol des recettes et dépenses prévues pour l'année qui commence.

Revenus (en milliards $)		Dépenses (en milliards $)	
Impôt sur le revenu des particuliers	71,6	Frais de la dette publique	43,5
Impôt des sociétés	20,5	Transferts aux particuliers	
Cotisations d'assurance-emploi	18,6	• Personnes âgées	22,9
Taxes de vente et taxe de droits d'accise		• Assurance-emploi	12,6
• Taxe sur les produits et services	20,9	Total des transferts en espèces	19,5
• Droits de douane à l'importation	2,5	Dépenses de programmes directs	17,0
• Autres	8,6	Sociétés d'État	3,8
Autres recettes fiscales	2,3	Défense	7,9
Recettes non fiscales	6,7	Autres	20,9
		Réserve pour éventualités	3,0
Total	151 milliards $	Total	151 milliards $

Source: ministère fédéral des Finances (PC)

Supplément et surtaxe

BUDGET 1998-99

Incidence, sur une année complète, des mesures proposées concernant le supplément aux montants personnels et la surtaxe

Famille type de quatre personnes à deux revenus - 1999

Revenu total	Impôt fédéral actuel	Supplément du faible revenu	Élimination ou réduction de la surtaxe	Variation totale de l'impôt fédéral
20 000	-3342	-169	-4	-173
25 000	-2683	-141	-24	-165
30 000	-1363	-108	-49	-157
35 000	2	-52	-68	-120
40 000	1324	-70	-92	-162
45 000	2624	-56	-116	-172
50 000	3733	-42	-141	-183
55 000	5082	-28	-174	-202
60 000	6432	-14	-206	-220
65 000	7789	0	-239	-239
75 000	10 464	0	-305	-305
100 000	16 530	0	-198	-198

Source: ministère fédéral des Finances (PC)

Déficit et surplus

BUDGET 1998-99

Le Canada aura un budget équilibré pour les trois prochaines années, selon les prévisions du budget fédéral, qui incluent les opérations non budgétaires et excluent les opérations de change.

Exercice fiscal se terminant le 31 mars (en milliards $)

*estimation

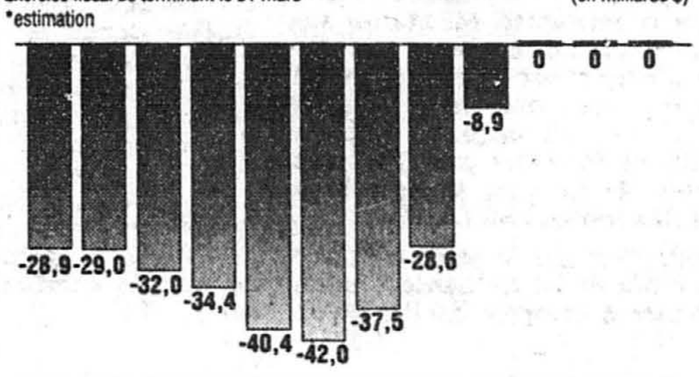

Source: ministère fédéral des Finances (PC)

Pas de réduction d'impôts à la Mike Harris

PHOTO CP

Le ministre des Finances Paul Martin prononçant son discours du budget.

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministre des Finances Paul Martin avait prévenu les Canadiens : il y aura un surplus, mais la modération reste de mise.

Il a tenu parole sur toute la ligne, annonçant hier de modestes réductions d'impôt qui atteindront tout au plus quelques centaines de dollars, notamment par la hausse du seuil imposable pour les plus faibles revenus et l'élimination de la surtaxe pour 13 millions de Canadiens dont le revenu est inférieur à 50 000 $.

Les contribuables qui espéraient une réduction généralisée des impôts à la Mike Harris seront amèrement déçus : le budget présenté hier Paul Martin accorde seulement un léger répit aux plus pauvres et aux parents de jeunes enfants.

D'abord, la partie non imposable du revenu des particuliers augmentera de 500 $ au maximum pour les célibataires gagnant moins de 20 000 $ par année et de 1000 $ pour les familles dont le revenu est inférieur à 40 000 $. En augmentant ainsi le seuil de revenu imposable, le gouvernement fédéral estime que 400 000 contribuables à très faible revenu ne paieront plus d'impôt d'ici 1999 et 4,6 millions autres en paieront moins.

En outre, le gouvernement Chrétien fera disparaître dès juillet la controversée surtaxe aux particuliers de 3 % pour environ 13 millions de contribuables et l'abaissera pour un autre million de Canadiens. Établie en 1986 sur une base « temporaire » pour éponger le déficit, la surtaxe sera éliminée entièrement pour les particuliers dont le revenu est inférieur à 50 000 $ etsera diminuée pour ceux dont le revenu se situe entre 50 000 et 65 000 $.

En termes sonnants et trébuchants, c'est donc dire qu'un célibataire dont le revenu est de 20 000 $ par année bénéficiera d'une réduction totale de 63 $ quand on additionne les deux mesures, de 112 $ si son revenu est de 30 000 $, de 219 $ si son revenu est de 50 000 $.

Selon les mêmes calculs, une famille dont le revenu est de 30 000 $ aura un léger répit de 145 $, celle qui gagne 50 000 $, de 238 $. Par contre, une famille dont le revenu total est de 60 000 $ ne pourra obtenir que 116 $ d'allégements fiscaux en vertu du régime d'imposition progressif.

Par ailleurs, les parents de jeunes enfants qui travaillent à temps complet profiteront de ce qui est déjà perçu comme une des meilleures nouvelles de ce cinquième budget Martin.

Le plafond de déduction pour la garde d'enfants passe en effet de 5000 à 7000 $ pour les enfants de moins de sept ans et de 3000 $ à 4000 $ dans le cas des enfants de sept à 16 ans. Cette mesure, qui s'appliquera à 65 000 familles, pourrait se traduire, par exemple, par des réductions d'impôts de 1600 $ pour un parent dont le revenu est de 45 000 $ et qui a deux enfants d'âge préscolaire.

Au cours des trois prochaines années, en prenant l'ensemble des mesures du budget, le gouvernement fédéral prévoit accorder des allégements fiscaux de quelque sept milliards, la majeure partie destinée aux contribuables à faible revenu.

La hausse du seuil imposable « coûtera » 170 millions au gouvernement fédéral en 1998-99 et 270 millions l'année suivante. Au chapitre de l'élimination partielle de la surtaxe, ce sont 710 millions cette année et 1,1 milliard en 1999-2000 de déductions accordées par le fédéral.

Outre les familles qui ont de jeunes enfants, le gouvernement fédéral veut aussi donner un modeste coup de pouce à celles qui gardent auprès d'elles des parents malades ou handicapés, les « aidants naturels » en langage de CLSC.

Cette mesure accordera une réduction d'impôt maximum de 400 $ à environ 450 000 familles qui prennent soin d'un parent. Ces familles seront en outre exemptées de TPS sur les produits nécessaires aux soins de leur parent.

FAITS SAILLANTS

Prévisions budgétaires

■ Le gouvernement fédéral annonce pour la première fois depuis l'exercice 1969-1970 un budget équilibré. En fait, Ottawa confirme que le déficit a été éliminé au cours du présent exercice qui prend fin le 31 mars prochain. Il annonce des budgets équilibrés pour les exercices financiers 1998-99 et 1999-2000.

■ Au cours de l'exercice 1998-99, les recettes budgétaires prévues sont de 151 milliards. De ce montant, 104,5 milliards sont alloués aux dépenses de programmes et 43,5 milliards au service de la dette, c'est-à-dire les intérêts versés sur la dette fédérale.

À noter

■ Le déficit est éliminé deux ans plus tôt que prévu. Ottawa a bénéficié de revenus plus importants que prévus, notamment au chapitre de l'impôt des particuliers (1,9 milliard) et des sociétés (3,8 milliards), et de la taxe de vente (3,6 milliards).

Stratégie de réduction de la dette

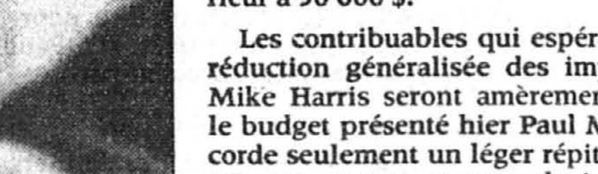

■ Le problème du déficit étant résolu, le gouvernement entend maintenant réduire la dette fédérale, soit la somme des déficits annuels passés, qui totalise 583 milliards et pour laquelle il verse des intérêts annuels d'environ 43 milliards.

■ Le gouvernement ne fixe toutefois pas de cibles de réduction de la dette, comme il l'avait fait pour le déficit. Toutefois, le gouvernement incorpore au plan budgétaire une réserve pour éventualités de trois milliards par année, qui sera automatiquement affectée au remboursement de la dette si non utilisée.

À noter

■ La dette fédérale représente 68,1 % du produit intérieur brut canadien. Ce ratio sera réduit à 62,9 % dans deux ans, soit au terme de l'exercice 1999-2000. La cible retenue par la Communauté européenne dans l'accord de Maastricht est de 60 %.

Prévisions économiques

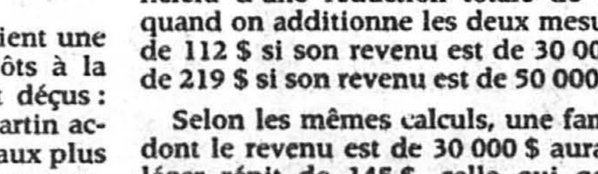

■ Le gouvernement fédéral est encore très prudent dans ses prévisions économiques, une marque de commerce des budgets présentés par le ministre Paul Martin. Le plan budgétaire est basé sur une prévision de croissance économique de 3 % en 1998 et de 2,5 % en 1999. Le secteur privé est plus optimiste dans ses prévisions (3,5 %) en 1998.

■ Le gouvernement prévoit aussi une hausse des taux d'intérêt de court terme (5,4 % en 1998 et 5,6 % en 1999 pour les bons du Trésor à trois mois) et de long terme (6,4 % en 1998 et 7 % en 1999 pour les obligations gouvernementales à 10 ans).

À noter

■ Des prévisions prudentes permettent au gouvernement de dégager une marge de manoeuvre budgétaire. Si les prévisions plus optimistes du secteur privé se réalisent, Ottawa dégagera un surplus d'au moins 1,5 milliard au cours du prochain exercice.

Impôts des particuliers

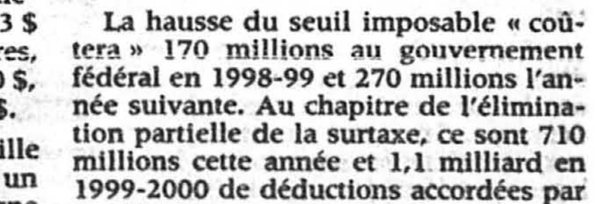

■ Baisses d'impôt modestes pour les gens à faible et moyen revenu.

■ La surtaxe fédérale de 3 % est abolie progressivement au cours des deux prochaines années pour les gens gagnant jusqu'à 50 000 $. Pour un célibataire gagnant 50 000 $, cette mesure représente une économie d'impôt de 219 $ en 1999.

■ Le montant de la déduction personnelle de base est augmenté de 500 $ pour les personnes à faible revenu (moins de 20 000 $ par année). Cette mesure représente une économie d'impôt annuelle d'au plus 84 $ pour les personnes dont le revenu total annuel n'est que de 7 500 $.

À noter

■ Ces deux mesures auront pour effet de réduire de 880 millions les recettes fédérales en 1998-1999 et de 1,4 milliard l'exercice suivant, ce qui est très modeste compte tenu des revenus totaux de 151 milliards du gouvernement fédéral.

Le budget fédéral 1998-99

Bernard Landry monte aux barricades contre les bourses du millénaire

Il faut penser aux intérêts des étudiants avant tout, réplique l'opposition

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement fédéral a éliminé son déficit sur le dos des provinces et les interventions qu'il envisage dans le secteur de l'éducation, une compétence provinciale, sont la marque d'un fédéralisme « prédateur et abuseur », a lancé hier le ministre québécois des Finances, Bernard Landry.

Commentant le budget déposé hier par son homologue fédéral, Paul Martin, M. Landry a commencé par souscrire à l'objectif du déficit zéro, mais n'a pu s'empêcher d'être « extrêmement critique » sur la méthode utilisée pour y arriver.

Ce sont les provinces plutôt que Paul Martin qui auraient dû être applaudies hier pour la disparition du déficit, a dit M. Landry. Depuis 1993, les coupes dans les paiements de transferts d'Ottawa aux provinces ont compté pour la moitié — 7,5 sur 14 milliards — des réductions de dépenses fédérales. En outre, la hausse de sept milliards dans ces transferts annoncée par M. Martin était déjà escomptée : « Elle avait été annoncée deux fois plutôt qu'une », a précisé M. Landry.

Avec un taux de chômage frôlant les 10 % et une croissance économique prometteuse, M. Martin aurait mieux fait de concentrer davantage d'efforts sur la réduction du fardeau fiscal, qui coûte cher en emploi. Les annonces du ministre Martin ne forceront pas Québec à modifier le tir dans son prochain budget, a indiqué M. Landry.

Mais c'est sur la mise en place d'un fonds de 2,5 milliards, destiné à donner à compter de l'an 2000 des bourses aux étudiants de l'ensemble du pays, que M. Landry fut le plus critique. Pour lui, c'est carrément contraire à la Constitution canadienne, qui prévoit que l'éducation comme la santé et les questions sociales font partie des compétences des provinces. « Ce que je dis, les neuf premiers ministres du Québec depuis la Révolution tranquille l'auraient dit à ma place », a-t-il soutenu hier. Il n'a pas voulu présumer des modalités d'application du programme, en parallèle avec le programme québécois de prêts et bourses. Rappelons que le Québec est la seule province qui gère un tel programme tout en recevant des compensations d'Ottawa.

Mario Dumont

André Bourbeau

Bernard Landry

PHOTOS PC

Pour M. Landry, la même formule de transfert aurait été acceptable pour aiguiller les fonds fédéraux. Mais quand on lui rappelle qu'Ottawa a paru ouvert à l'idée, M. Landry s'insurge : il ne saurait être question pour le Québec « de se faire dicter des priorités, des normes ou des attitudes » dans ce secteur.

Avec le programme québécois, grâce à une entente Ottawa-Québec qui remonte à Paul Gérin-Lajoie, les étudiants québécois sont les moins endettés au pays, rappelle M. Landry. Si Ottawa leur propose des bourses, « ils vont prendre le chèque mais n'en penseront pas moins », a-t-il dit.

« Les masques sont tombés. Il s'agit du budget d'un État unitaire, où le ministre des Finances de l'État peut décider de tout », accuse M. Landry. Stéphane Dion soutenait dimanche que Bernard Landry « ferait rire de lui » en Allemagne s'il affirmait que le fédéral ne peut dépenser en éducation. « Mais la fédération canadienne est claire », rétorque M. Landry, même un « fédéraliste enragé » comme Pierre Trudeau avait appuyé Maurice Duplessis contre les visées fédérales en éducation.

Opposition

Pour le critique libéral aux Finances, André Bourbeau, aucune surprise dans les attaques de Bernard Landry. « Le seul ton que les ministres de Lucien Bouchard connaissent, c'est celui de la confrontation. M. Landry a adopté le plan C pour chicane et sa réaction était probablement rédigée il y a plus d'un mois », a déclaré l'ancien ministre libéral.

Pour lui, il faut saluer la baisse d'impôt pour les faibles salariés prévue au budget fédéral, et surtout la persévérance de Paul Martin, qui en quatre ans a ramené un déficit de 42 milliards à un surplus de trois milliards.

Sur le programme de bourses controversées, M. Bourbeau soutient que son parti « exercera toute la vigilance nécessaire afin que les modalités d'applications respectent la compétence du Québec ». Le gouvernement Bouchard, au lieu de pousser les hauts cris, ferait mieux de discuter pour assurer des retombées maximales pour les étudiants québécois.

Pour le chef de l'ADQ, Mario Dumont, la rapidité avec laquelle M. Landry est monté aux barricades est « suspecte », et donne à penser que Québec, pour mousser une campagne électorale, est plus pressé d'en découdre avec Ottawa que de discuter dans l'intérêt des étudiants.

Selon lui, l'idée d'abolir la taxe sur la masse salariale pour les jeunes salariés de 18-24 ans est innovatrice et créatrice d'emploi. Avant de réclamer l'allégement du fardeau fiscal fédéral, M. Landry serait mieux avisé de réduire le fardeau des Québécois, les plus taxés au pays, relève M. Dumont.

Le retour aux dépenses folles, dit Manning

Presse Canadienne
OTTAWA

Le cinquième budget de Paul Martin annonce le retour aux « dépenses folles des libéraux » et une nouvelle ère d'ingérence dans les domaines de compétence provinciale.

Les partis d'opposition à la Chambre des communes ont dénoncé à tour de rôle hier le budget du ministre des Finances.

Pour le chef de l'opposition officielle, Preston Manning, M. Martin dissimule les vrais chiffres. Il a annoncé un budget équilibré mais, selon M. Manning, le gouvernement camoufle un excédent budgétaire.

« Dès qu'ils se sont approchés d'un surplus, ils ont sorti le livret de chèques et ils ont repris leurs dépenses. Cet argent aurait dû aller aux contribuables sous forme d'allègements d'impôts », a-t-il dit.

M. Manning estime que le gouvernement aurait dû constituer un fonds de réduction de la dette au lieu d'une réserve de 3 milliards pour parer aux difficultés financières. Et il n'est pas prêt à donner le crédit aux libéraux pour avoir juguler le déficit. Le mérite va aux contribuables qui ont longuement souffert, a-t-il expliqué aux journalistes.

« Le chef de l'opposition est jaloux du succès du gouvernement », s'est moqué le premier ministre Jean Chrétien aux Communes.

Jean Charest

Alexa McDonough

Preston Manning

PHOTOS PC

Charest

Selon le chef conservateur Jean Charest, le gouvernement ne s'est pas occupé de la dette colossale de quelque 600 milliards et n'a rien prévu pour « venir en aide aux plus démunis de notre société ».

« On annonce des réductions d'impôt de 7 milliards sur trois ans mais on prend 6 milliards de surplus dans la caisse d'assurance-emploi par année pendant la même période », a dit M. Charest.

Selon lui, les libéraux n'ont pas respecté leur promesse de consacrer 50 % des surplus à la réduction de la dette et aux baisses d'impôt, et l'autre moitié aux programmes sociaux.

Selon ses calculs, c'est 40 % du surplus qui va aux dépenses, 33 % à la dette et 26 % aux baisses d'impôt.

« C'est le libéralisme qui revient au galop », a-t-il ironisé.

Duceppe

Pour sa part, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, estime que les libéraux ont éliminé le déficit sur le dos des chômeurs et des provinces. Et maintenant que le déficit est chose du passé, les libéraux empiètent de nouveau dans les champs de compétence provinciale.

Le ministre des Finances « a fait en sorte que les provinces et les sans-emploi payent pour le déficit et maintenant, ils veulent mettre des feuilles d'érable sur un peu tous les chèques pour avoir de la visibilité, sans plus », a-t-il dit en parlant des bourses du millénaire.

Mais aux yeux du ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, l'aide aux étudiants est une « compétence partagée ».

Selon le chef bloquiste, les libéraux auraient pu aller plus loin en indexant les tables d'impôt et en diminuant les cotisations à l'assurance-emploi, surtout que la caisse d'assurance-emploi aura un surplus de 30 milliards en l'an 2002.

« C'est la reprise de ses dépenses folles dans des secteurs qui ne le regardent pas », a lancé à son tour le critique bloquiste Yvan Loubier.

Pour sa part, M. Charest estime que les bourses du millénaire arrivent trop tard et qu'entre-temps, les étudiants s'endettent.

Il ne s'offusque pas qu'Ottawa ait créé ces bourses, mais ce programme peut très bien se faire dans le cadre des programmes actuels, a-t-il souligné.

McDonough

La leader néo-démocrate Alexa McDonough estime pour sa part que ce programme ne touchera pas suffisamment d'étudiants.

L'Association des universités et collèges du Canada est quant à elle ravi de ce programme, mais encore faut-il que les critères soient précisés, que les bourses soient accordées selon le besoin financier. La vraie solution pour revigorer le secteur de l'éducation, a cependant claironné le président Robert Giroux, c'est d'augmenter les transferts aux provinces.

FAITS SAILLANTS

Bourses du millénaire

■ Tel que prévu, Ottawa annonce la création des Bourses d'études canadienne du millénaire, un fonds de 2,5 milliards destiné à verser des bourses aux étudiants de niveau collégial et universitaire en fonction du mérite et des besoins financiers.

■ Le fonds sera administré par une fondation privée, dont les administrateurs proviendront du secteur privé, nommés en collaboration avec le Conseil des ministre de l'Éducation représentant les provinces.

■ Plus de 100 000 bourses d'études d'une valeur moyenne de 3 000 $ seront octroyées à compter de l'an 2000.

À noter

■ Depuis que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de créer ce fonds, le gouvernement du Québec s'y est opposé. Québec réclame une hausse des transferts fédéraux pour administrer directement les programmes d'aide aux étudiants.

Aide aux étudiants

■ Ottawa propose d'accorder un généreux crédit d'impôt applicable aux intérêts versés sur les prêts étudiants. Ainsi, une dette de 25 000 $, remboursée en dix ans, pourrait donner droit à des crédits dépassant les 2 700 $.

■ Un particulier qui retourne aux études à plein temps pourra retirer de l'argent de son REER, en franchise d'impôt, pour financer ses études. Ces retraits devront être remboursés.

■ Le gouvernement accordera une subvention de 20 % de la première tranche de 2 000 $ de contribution annuelle à un Régime enregistré d'épargne-études.

À noter

■ L'ensemble des mesures d'aide aux étudiants coûtera près de deux milliards au cours des trois prochaines années.

Santé

■ Les transferts aux provinces, lourdement amputés depuis six ans, seront augmentés de 900 millions cette année et de 1,5 milliard pour chacune des deux années suivantes. Ces paiements sont loin de combler le manque à gagner des dernières années.

■ Des fonds supplémentaires seront fournis pour la transition vers un nouveau système de distribution du sang et la recherche sur le VIH et le sida.

■ Les travailleurs autonomes pourront déduire leurs cotisations à des régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire.

À noter

■ Juste avant le budget, Ottawa et les provinces ont annoncé des taxes sur le tabac en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes. Ces mesures devraient rapporter 70 millions par année.

Soutien aux familles

■ À compter de juillet, la prestation fiscale pour enfants s'établira à 1 625 $ pour le premier enfant, et à 1 425 $ pour chaque enfant additionnel, dans le cas des familles gagnant moins de 20 921 $.

■ Le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants passe de 5 000 $ à 7 000 $ pour les enfants de moins de sept ans, et de 3 000 $ à 4 000 $ pour ceux de sept à 16 ans.

■ Un nouveau crédit pouvant atteindre 400 $ sera versé aux personnes qui prennent soin de leurs parents âgés qui vivent avec elles. Ce crédit aux « aidants naturels » devrait toucher 450 000 Canadiens.

À noter

■ Lorsque toutes ces mesures seront entrées en vigueur, au cours de l'exercice 2000-2001, elles représenteront un coût dépassant 900 millions par année.

Budget timide et insipide, disent des économistes

MARIE-CLAUDE LORTIE

Budget timide, budget insipide, budget sans surprise qui laisse tout le monde sur son appétit. Le ministre Paul Martin n'a pas impressionné les économistes consultés par *La Presse* hier, même s'il a livré son premier budget équilibré.

Règle générale, les spécialistes s'attendaient à des objectifs plus clairs. Va-t-on se remettre à dépenser dans les programmes, va-t-on payer la dette, va-t-on réduire les impôts ? Voilà les questions qui se posent, disent-ils, et auxquelles le ministre des Finances n'a jamais clairement répondu.

« C'est du saupoudrage », dit Marc Van Audenrode, professeur d'économie à l'Université Laval. D'après lui, le ministre devait choisir entre deux choses : redonner l'argent de ses surplus aux provinces, « puisque l'équilibre budgétaire fédéral, en fait, c'est un mythe, la réalité c'est qu'il a enlevé de l'argent aux provinces », ou continuer l'austérité encore un ou deux ans pour amorcer sérieusement le paiement de la dette et dégager la marge de manoeuvre nécessaire aux baisses d'impôt.

Or, il n'a fait ni l'un ni l'autre, constate M. Van Audenrode. « Et actuellement, l'équilibre budgétaire demeure fragile, ajoute-t-il. On est encore à la merci d'une crise de folie à la Banque du Canada. Si le taux d'escompte remonte à 7 % ou 8 %, l'équilibre budgétaire est fini ! »

L'économiste ajoute qu'Ottawa aurait dû augmenter davantage les déductions de base. Actuellement, dit-il, le seuil d'imposition est si bas qu'il « n'est pas digne d'un pays civilisé. »

Pierre Lefebvre, professeur d'économie à l'UQAM, ne voit rien de clair ni de décisif, lui non plus, dans ce budget. « Les baisses d'impôt sont minimes, les bourses du millénaire sont inutiles. Côté dette, le ministre se garde de la marge de manoeuvre. Il y a très peu d'éléments dynamiques », dit-il.

Le gouvernement aurait pu, par exemple, rendre la fiscalité canadienne concurrentielle avec celle des États-Unis pour les emplois hautement qualifiés, note M. Lefebvre. Actuellement, le Canada perd ses cerveaux dans ses secteurs stratégiques — informatique, aéronautique, etc. — au profit de pays où les impôts sont moins élevés, comme les États-Unis.

Comme le gouvernement, M. Lefebvre n'aurait pas touché à la dette et n'aurait pas dépensé plus pour la santé. Mais il n'aurait pas mis un sou de plus l'éducation non plus. L'économiste n'estime pas que l'endettement étudiant est un problème important et, dit-il, les bourses du millénaires n'apporteront rien de bien précis.

Pierre Paquette, économiste et secrétaire général de la CSN, trouve ce budget absolument décevant parce que le gouvernement ne s'est pas servi de sa nouvelle marge de manoeuvre pour investir dans le filet social. Selon lui, tous les programmes qui sont créés, que ce soit celui de cette année pour les étudiants ou ceux pour les enfants des années passées, ne font que chercher à résoudre des problèmes que le gouvernement a créés lui-même en réduisant les transferts aux provinces et donc les fonds pour les programmes sociaux. « Ça finit par leur coûter très cher de ne pas investir dans le filet social », lance-t-il. Le problème, c'est que le gouvernement cherche de la visibilité politique à travers ses propres programmes, note M. Paquette, qui voit dans cette approche fédérale le retour au style Trudeau.

Doug Hirano, à la Dominion Bond Rating Service, l'organisme de cotation, constate quant à lui que l'approche est surtout équilibrée : pas trop de nouvelles dépenses, pas trop de baisses d'impôt. Il n'y a pas de doute, à son avis, que « le Canada demeure sur la bonne voie en matière fiscale ».

Unanimité contre les bourses du millénaire

MARIO FONTAINE

Le gouvernement fédéral va frapper un os au Québec avec sa Fondation des bourses du millénaire. Pas seulement parce qu'il s'agit d'une compétence provinciale exclusive, mais aussi, comme le soulignent les recteurs, les professeurs et les étudiants, du fait que le programme ne tient aucun compte de la spécificité de la province en éducation supérieure.

Seul le Québec a en effet son propre programme de bourses, d'un budget d'environ 250 millions par an. Ailleurs, il n'y a que des prêts. De plus les droits de scolarité sont beaucoup moins élevés ici, de sorte que la dette étudiante moyenne est de 11 000 $ au Québec et de 25 000 $ ailleurs au Canada.

« Le ministre Martin a parlé de souplesse en annonçant ses bourses du millénaire. La démonstration reste à faire. Si c'est une invasion brutale des politiques québécoises, ça risque de mal tourner. Le financement universitaire est une partie intégrante de l'éducation, Ottawa doit tenir compte des choix qu'ont faits les provinces », explique Pierre Lucier, le vice-président de la Crépuq, la Conférence des recteurs des universités du Québec.

Lorraine Pagé, la présidente de la CEQ, y va plus directement : Ottawa affame les provinces, puis vient envahir une de leurs juridictions dès qu'il a des surplus. « C'est indécent, dit-elle. Au lieu de restaurer les transferts aux provinces, le gouvernement Chrétien crée avec nos impôts une fondation indépendante sur laquelle on aura bien peu de contrôle, si on en a. »

Roch Denis qualifie pour sa part la manoeuvre fédérale d'astuce. Président de la Fédération québécoise des professeurs d'universités, il accuse le gouvernement Chrétien de ne tenir aucun compte de la spécificité québécoise en matière d'éducation, pas plus que de ses choix et de ses priorités.

Selon M. Denis, ce « saupoudrage » de petites bourses ne changera pas grand-chose, fondamentalement, aux difficultés pécuniaires des étudiants. Et ça risque en prime d'envenimer sérieusement le débat : « Le fédéral poursuit son offensive, il met en place les ingrédients d'une nouvelle crise, de nouveaux affrontements, de nouveaux gaspillages. »

Un risque bien réel, croit Atim Léon-Germain, vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec. « Ottawa veut-il relancer une querelle de 30 ans comme avec la formation professionnelle ? » demande-t-il, appréhendant de nouveaux dédoublements.

Les étudiants se réjouissent néanmoins de voir qu'une partie des premiers surplus budgétaires sont consacrés au financement des études supérieures. Ils trouvent même que les bourses du millénaire peuvent être une très bonne chose ailleurs au Canada. Mais comme le Québec a son propre régime de prêts et bourses, Ottawa serait mieux avisé d'y transférer la part du Québec et de rétablir ses transferts.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Des groupes sociaux se sont réunis pour une « écoute collective » du budget Martin.

« Beaucoup d'emballage, peu de substance »

Des groupes sociaux se réunissent pour une « écoute collective » du budget

PAUL ROY

Il y avait du café, quelques boîtes de jus, deux télés, une bannière de Solidarité populaire Québec et une trentaine de personnes qui n'avaient pas l'air de banquiers.

Ils représentaient des syndicats, des groupes populaires et communautaires, des associations étudiantes. Ils avaient été réunis dans un centre communautaire du Centre-Sud à l'invitation de la coalition Solidarité populaire Québec pour une « écoute collective » du budget Martin.

Une écoute collective et à peu près silencieuse. Quelques-uns prenaient des notes. À peine a-t-on entendu des « Pas vrai ! Pas vrai ! » quand le ministre des Finances a parlé d'égalité des chances en éducation.

M. Martin a déridé l'assistance quand il a parlé d'un fonds de recherche sur les « hormônes ». Mais ce fut la seule fois.

Et quand l'organisatrice Marianne Roy a proposé de couper le sifflet aux deux télés pour entreprendre la discussion, personne ne s'y est opposé. « C'est juste du blabla », a commenté un participant.

Avant même que M. Martin n'ouvre la bouche, on savait que les attentes de ce groupe ne seraient pas satisfaites. Et elles ne le furent pas.

« Il y a beaucoup d'emballage, mais pas de substance et, malheureusement, cet emballage n'est même pas recyclable », a dit Ruth Rose-Lisée, prof à l'UQAM et représentante de la Fédération des femmes du Québec.

Pour elle, les prestations de 600 millions pour les enfants n'amélioreront nullement les revenus des familles. « Ces 600 millions iront aux familles bénéficiant de l'aide sociale... que les provinces vont diminuer d'autant. »

Nicole de Sève, de la CEQ, s'en est prise aux bourses du millénaire. « Au lieu de redonner aux provinces ce qu'on leur a volé en réduction de transferts, ce qui leur aurait permis de réalimenter écoles, collèges et universités, on empiète sur leurs compétences ! »

Mme de Sève et d'autres participants ont également critiqué les modifications aux prestations aux aînés, qui seront désormais basées sur le revenu familial. « Pour plusieurs femmes âgées, cela constituera un recul important, un appauvrissement. »

Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, a rappelé que l'élimination du déficit avait été réalisée « de façon extrêmement sauvage, en mettant à mal les services publics ». Elle a à cet égard déploré que M. Martin ne rétablisse pas l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage, qui ont rétréci comme peau de chagrin à la faveur de la lutte au déficit.

Plusieurs ont qualifié les bourses du millénaire de « façon de privatiser l'aide financière aux étudiants », déplorant au passage que ces bourses soient attribuées au mérite plutôt qu'en fonction des besoins des étudiants.

Mike Toye, du Montréal Alternative Budget Group, a raillé l'allusion de M. Martin à la solidarité des Canadiens lors de désastres comme les inondations au Manitoba et la récente crise du verglas. « À négliger l'environnement comme il le fait, le gouvernement va pouvoir assister à d'autres gestes de solidarité de la part de Canadiens. Parce que des catastrophes, il va y en avoir ! »

Des mesures positives pour les familles

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Hausse du plancher d'impôt, amélioration de la prestation fiscale pour enfants, augmentation de la limite de déduction des frais de garde pour enfants, le budget Martin aidera les familles et les gens à faible revenu, estime-t-on chez Option Consommateurs.

« Il y a plusieurs mesures concrètes qu'on peut trouver positives », affirme Martine Lavallée, conseillère budgétaire à cet organisme de défense des consommateurs, connu jusqu'à récemment sous le nom d'ACEF-Centre.

« Par exemple, la réduction d'impôt n'est pas énorme, mais c'est un premier pas qui va avoir un effet concret sur les familles », pense-t-elle. Selon les mesures annoncées par le ministre Paul Martin, un contribuable célibataire à faible revenu bénéficiera d'une hausse pouvant atteindre 500 $ de son revenu gagné en franchise d'impôt. Dans le cas d'une famille, l'augmentation pourra aller jusqu'à 1000 $.

Mme Lavallée se réjouit par ailleurs de l'augmentation de 850 millions sur deux ans de la prestation fiscale pour enfants, une mesure qui sera mise en oeuvre à compter de juillet 1999. « Ça vient s'ajouter aux 850 millions prévus dans le budget de l'an passé et qui vont commencer à être versés en juillet prochain », note-t-elle.

L'augmentation de la limite de déduction des frais de garde, qui passe de 5000 à 7000 $ pour les enfants de moins de sept ans et de 3000 à 4000 $ pour les enfants de moins de 16 ans, donnera un coup de pouce aux familles à revenu moyen et élevé, qui ne bénéficient pas de subventions pour les frais de garde.

« Une place en garderie coûte en moyenne 125 $ par semaine à Montréal, donc plus de 6000 $ par année, alors qu'actuellement on ne peut déduire que 5000 $, souligne Mme Lavallée. Ça va avoir un bon impact. »

Toutefois, ajoute-t-elle, la mesure ne changera rien pour les familles québécoises qui bénéficient déjà des places à 5 $ par jour pour les enfants de quatre ans.

La bonification des régimes enregistrés d'épargne-étude (REEE), par le biais d'une subvention gouvernementale pouvant atteindre 20 % de la première tranche de 2000 $ de cotisations à un REEE, aidera ceux qui réussissent à épargner pour les études de leurs enfants, soutient Mme Lavallée. « Et ça va peut-être encourager plusieurs autres familles à mettre de côté quand elles vont savoir que le gouvernement met un cinquième de plus », dit-elle.

Milieux d'affaires et syndicats réagissent différemment

Les milieux d'affaires réagissent positivement au budget Martin, et se félicitent de l'atteinte du déficit zéro. Certaines inquiétudes subsistent toutefois, notamment quant à la création d'emploi et au remboursement de la dette. Les syndicats, eux, se montrent beaucoup plus critiques. Ils déplorent la timidité d'Ottawa et sa lenteur à redonner aux provinces ce qu'on leur a pris.

« Bravo ! » lance le Conseil du patronat du Québec. Il aura fallu attendre 27 ans pour que l'ensemble des recettes fédérales couvrent les dépenses de fonctionnement de l'État et le service de la dette. Ce budget sera donc bien accueilli par les marchés financiers, se réjouit le directeur de la recherche de l'organisme patronal, Jacques Garon.

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec donne quant à elle « une note presque parfaite » au ministre des Finances. Parce qu'il a éliminé le déficit un an plus tôt que prévu, diminué les impôts des contribuables aux revenus modestes et donné la priorité à l'éducation, à la recherche et au développement, d'expliquer son président-directeur général, Gérald A. Ponton.

Thomas d'Aquino, le président du Conseil canadien des chefs d'entreprises, félicite lui aussi Paul Martin pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, mais il le met en garde contre la tentation de renforcer le filet de sécurité sociale et de baisser les impôts avant que la dette publique soit en bonne partie remboursée.

S'il se réjouit lui aussi de l'élimination du déficit, Pierre Cléroux, vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, aurait en revanche aimé qu'Ottawa se penche sur une stratégie de création d'emplois.

Les syndicats pas d'accord

Cette absence, les principaux leaders syndicaux n'ont pas manqué eux aussi de la déplorer. À partir de Lorraine Pagé (Centrale de l'enseignement du Québec) en passant par le CTC, la CSN et la FTQ.

« Sur l'emploi, le budget apporte peu d'incitatifs à la création d'emplois, soutient le président de cette dernière, Clément Godbout. Le ministre n'a pas fait preuve d'imagination et il n'a pas trouvé beaucoup d'argent neuf pour tenter de réduire un taux de chômage qui va rester scandaleusement élevé. » M. Godbout voit d'un bon oeil la réduction d'impôts pour les moins riches, et qualifie d'intéressant le régime de bourses pour les étudiants, dont il déplore cependant qu'il « empiète carrément dans les compétences du Québec et des provinces en éducation ».

Un régime que Gérald Larose qualifie de « gadget ». Ce que le président de la CSN dénonce surtout cependant, c'est la volonté d'Ottawa de restreindre ses dépenses « à un niveau aussi bas que celui de 1947. Il n'y a rien dans ce budget pour ceux et celles qui ont payé le prix de cette course effrénée au déficit zéro. Rien pour les chômeurs et le monde ordinaire qui ont souffert du sous-financement des programmes sociaux ».

Caron Bélanger Ernst & Young analyse le budget fédéral 1998

Ottawa, le 24 février 1998 – Cet après-midi, l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, a déposé son cinquième budget devant la Chambre des communes. Le gouvernement a pu atteindre un budget équilibré en 1997-1998 grâce à l'économie canadienne qui a mieux performé que prévu et aux initiatives qu'il a prises au cours de budgets antérieurs.

D'importantes dépenses en matière d'éducation et de santé sont proposées, de même qu'un allégement fiscal ciblant surtout les Canadiens à faible revenu et ceux de la classe moyenne. Malgré tout, M. Martin prévoit que le maintien de la croissance économique et les faibles taux d'intérêt entraîneront des budgets équilibrés tant en 1998-1999 qu'en 1999-2000. Atteignant 583 mil-liards de dollars, la dette fédérale devrait rester au même niveau jusqu'en 1999-2000. Néanmoins, avec la croissance économique, le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) devrait passer à 63 % en 2000, comparativement à un sommet de 72 % en 1995-1996.

L'élimination aussi rapide du déficit est une réussite remarquable. Mais on en a déjà beaucoup entendu parler. Le mérite de ce budget et de ceux à venir doit être évalué en fonction des progrès réalisés face aux défis cruciaux qui demeurent. En tête de liste viennent le niveau inacceptable de la dette, le taux de chômage toujours élevé, surtout chez les jeunes de 18 à 30 ans, et un lourd fardeau fiscal qui a contribué à garder le niveau de vie en deçà de son sommet de 1989.

Commentaire économique

Le gouvernement a déjà défini le «dividende fiscal» découlant de l'élimination du déficit comme l'excédent projeté des recettes totales sur les dépenses totales en l'absence de toute modification des mesures fiscales et des dépenses par rapport au budget de 1997. Il entendait alors consacrer ce dividende fiscal aux enjeux majeurs que sont la réduction de la dette, la baisse du chômage, l'amélioration des programmes sociaux et d'éducation et la diminution des impôts. À titre de paramètre, il proposait d'en allouer 50 % à de nouvelles dépenses dans le cadre de programmes économiques et sociaux, les autres 50 % étant destinés à absorber les réductions d'impôts et à rembourser la dette.

Le gouvernement propose de nouvelles dépenses de l'ordre de 10,9 milliards de dollars, ainsi que des réductions d'impôts de 7,2 milliards de dollars d'ici 2000-2001. Aucun remboursement de la dette n'est spécifiquement prévu. Par contre, les projections de dépenses comportent une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars par année pour les trois prochains exercices. Si ces fonds ne sont pas utilisés dans le cadre du plan actuel, le gouvernement s'engage à les consacrer à la réduction de la dette.

L'approche retenue dans ce budget est loin d'insister sur la réduction de la dette. La répartition du dividende fiscal proposée au présent budget ne respecte même pas la propre règle de 50-50 du gouvernement, ce qui permet des hausses excessives au chapitre des dépenses. Nous savons que le gouvernement doit s'attaquer à toute une gamme de problèmes urgents, tant économiques que sociaux. Par contre, nous croyons que ces problèmes pourraient être réglés plus facilement en privilégiant le remboursement plus énergique de la dette. En effet, une réduction plus rapide de la dette permettrait au gouvernement d'affecter les fonds destinés au paiement des intérêts, qui devraient continuer de croître, à des fins plus productives et d'ouvrir la porte à des baisses d'impôts. Soutenant des taux d'intérêt plus bas, cela favoriserait l'essor des entreprises, la création d'emplois et l'investissement.

Ramener le fardeau de la dette à un niveau acceptable requiert un engagement à très long terme. Il n'y a pas d'objectif idéal en ce qui a trait au ratio dette-PIB du gouvernement fédéral. À tout le moins, il devrait ressembler à celui des pays industrialisés qui réussissent le mieux, et s'aligner grosso modo sur celui des États-Unis. Cela exigerait une baisse de plus de 20 points de pourcentage du ratio dette-PIB fédéral, résultat conjugué de la croissance économique et d'une réduction considérable de la dette. Actuellement, toute réduction de la dette devra provenir uniquement de la partie inutilisée de la réserve pour éventualités, qui ne sera disponible que si la conjoncture économique se maintient.

Mais une conjoncture économique aussi favorable ne peut pas toujours durer. Des événements imprévus peuvent survenir et diminuer les recettes ou accroître les dépenses, entamant la réserve pour éventualités et compromettant ainsi la réduction de la dette.

Le plan fiscal actuel du gouvernement est trop risqué. Il prolongera considérablement le délai nécessaire pour atteindre même l'objectif minimal acceptable mentionné plus haut en matière de réduction de la dette. Cela signifie que la dette n'aura pas été suffisamment réduite avant les nouvelles dépenses qu'entraîneront le vieillissement et la retraite de la génération du baby-boom. De plus, à court terme, cela fait probablement naître chez les Canadiens des attentes irréalistes à l'égard de nouvelles dépenses qu'il serait imprudent de se permettre en présence d'un fardeau de la dette toujours imposant.

L'ampleur des dépenses interfère aussi avec des réductions au chapitre de l'impôt des particuliers et de l'impôt des sociétés, ingrédients essentiels pour alimenter la croissance de la demande, la création d'emplois, la productivité et la compétitivité. Malgré l'amélioration de la conjoncture économique au cours des dernières années, le revenu réel après impôts per capita des Canadiens demeure inférieur d'environ 7 % au sommet de 1989. Par ailleurs, le taux d'épargne des particuliers, à environ 2 %, se situe à un plancher record.

Des taux d'imposition plus bas susciteraient plus de dépenses, plus d'emplois et plus de revenus. Ils augmenteraient l'attrait du Canada en matière d'investissement et amélioreraient les perspectives d'emplois, surtout chez les jeunes.

La réduction de la dette ne peut pas rester à l'arrière-plan et ne se produire que dans l'hypothèse où la réserve pour éventualités n'est pas totalement épuisée d'ici la fin de l'exercice. Elle doit plutôt constituer une priorité qui, alliée à des taux d'imposition inférieurs, offrira une base solide au développement d'une économie florissante.

En attendant Mintz...

... le budget d'aujourd'hui ne contient que l'équivalent de 15 millions de dollars de mesures fiscales sur trois ans visant les sociétés. En effet, le gouvernement déposera sous peu le rapport Mintz, dans lequel des mesures structurées sur les sociétés seront présentées. **En attendant, au pays...**

... **la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt**, instaurée en 1995, est prorogée jusqu'au 31 octobre 1999.

... **les droits compensateurs et anti-dumping** seront déductibles dans l'année où ils sont acquittés à compter du 24 février 1998.

... **les fiducies de fonds communs de placement** pourront prolonger, pour les années d'imposition se terminant après novembre 1998, le délai des distributions de fin d'année.

... **les sociétés qui sont des institutions financières** pour l'application de l'impôt des grandes sociétés seront, après 1998, considérées comme des institutions financières aux fins de toutes les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

... certaines provisions de primes pour **tremblements de terre** seront déductibles par les assureurs à compter de 1998.

... les contribuables seront tenus, après le 23 février 1998, de soustraire de leurs crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour **R&D** le moins élevé entre le produit de la vente de leurs produits et le coût des matériaux de R&D ayant servi à la fabrication des produits convertis à des fins commerciales. Si le solde du CII est négatif, ils devront rembourser ce solde dans l'année.

À l'international...

... des mesures techniques portant entre autres sur la concordance des règles fiscales canadiennes et des conventions fiscales, les sociétés immigrant au Canada, le crédit pour impôt étranger, les montants dus par des non-résidents et les fusions de sociétés étrangères ont été proposées.

Le soleil brille pour les particuliers à revenu faible et moyen

L'allégement du fardeau fiscal des particuliers s'élève à 7 milliards de dollars sur trois ans. Conformément aux priorités du gouvernement, il convenait de diminuer les impôts des Canadiens à revenu faible ou moyen. Bien que l'épine dorsale d'un pays soit sa classe moyenne, il n'en reste pas moins que M. Martin n'a prévu aucune mesure pour les particuliers à revenu élevé, dans le but d'éviter l'exode des cerveaux et d'attirer des compétences étrangères au pays par exemple. Les efforts consentis par les particuliers depuis quatre ans ont amené le gouvernement...

... à augmenter à 500 $ le montant que les Canadiens à faible revenu peuvent toucher en franchise d'impôt. Résultat : 400 000 Canadiens ne paieront plus d'impôt.

... à éliminer la surtaxe générale de 3 % pour les particuliers dont le revenu est inférieur à 50 000 $: 13 millions de particuliers en profiteront.

... à réduire cette surtaxe pour les particuliers gagnant entre 50 000 $ et 65 000 $, et un million de personnes en bénéficieront.

... à hausser la limite de la déduction pour frais de garde d'enfants à 7 000 $ pour les enfants de moins de sept ans, et à 4 000 $ pour ceux de sept à 16 ans.

... à aider les particuliers ayant soin d'un membre de leur famille âgé ou handicapé grâce à un nouveau crédit d'impôt aux aidants naturels pouvant atteindre 400 $.

... à permettre aux travailleurs autonomes, à compter de 1998, de déduire leurs cotisations d'assurance-maladie et soins dentaires.

... à élargir les frais de déménagement déductibles des employés.

L'égalité des chances... par l'éducation

M. Martin a annoncé sa stratégie pour l'égalité des chances à un coût de 5,5 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice 2001, projet qui tient à coeur au gouvernement actuel. Dans le but d'accroître l'accès à l'éducation, cette stratégie sera principalement mise en œuvre :

... **par les bourses canadiennes du millénaire**, pierre angulaire de la stratégie, qui seront octroyées annuellement à plus de 100 000 étudiants à temps plein ou partiel dans le besoin qui démontrent leur mérite et qui étudient dans des universités, des collèges communautaires, des établissements techniques et professionnels ou des cégeps. Les étudiants pourront recevoir jusqu'à 15 000 $ échelonnés sur quatre ans d'études menant à un diplôme ou à un certificat de premier cycle. Grâce à une dotation de 2,5 milliards de dollars, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire octroiera les bourses à compter de l'an 2000 jusqu'à épuisement des fonds d'ici 2010.

... **par des subventions canadiennes pour études** pouvant atteindre 3 000 $ par année qui seront accordées à près de 25 000 étudiants dans le besoin qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge.

... **par un crédit d'impôt fédéral non remboursable de 17 %** qui sera appliqué à l'intérêt payé sur les prêts étudiants.

... **par l'amélioration du Programme canadien de prêts aux étudiants** qui exemptera d'intérêts plus d'étudiants et prolongera la période de remboursement des prêts.

... **par le retrait du REER d'un maximum de 10 000 $ par année exonéré d'impôt**, à compter de 1999, par les étudiants qui seront inscrits à plein temps à des cours de formation d'au moins trois mois durant une année. Les retraits devront être remboursés sur 10 ans et ne pourront dépasser 20 000 $ au total.

... **par un crédit d'impôt pour études** de 60 $ par mois **et la déduction des frais de garde d'enfants** pour les étudiants à temps partiel.

... **par l'amélioration du régime enregistré d'épargne-études (REEE)** avec la création d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études égale à 20 % de la première tranche de 2 000 $ de cotisation annuelle au REEE.

... **par un congé de cotisations d'assurance-emploi** aux employeurs qui embaucheront des jeunes de 18 à 24 ans en 1999 et 2000.

... par le financement accru des trois conseils subventionnaires du Canada ainsi que des décrocheurs en chômage et par l'élargissement des divers programmes visant à augmenter le nombre d'ordinateurs et l'accès à Internet dans les écoles.

Et les taxes...

Les mesures budgétaires sur la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) comprennent un élargissement du Programme de remboursement aux visiteurs, l'extension de l'exonération des soins de surveillance et plusieurs modifications des règles applicables aux démarcheurs et à certains organismes de bienfaisance.

Vous pouvez vous procurer cette analyse sur Internet :

http://www.eycan.com

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

PHOTOS AP ET REUTERS

À droite, des sinistrés fouillaient hier dans les débris de leur maison, en banlieue de Kissimmee et, à gauche, cette voiture démolie tranchait avec les demeures épargnées par la tornade, lundi au coucher du soleil, dans le secteur de Buenaventura Lakes, près de Kissimmee.

« On aurait dit le déluge »

Des Québécois l'ont échappé belle lors des tornades de la Floride

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale, Kissimmee

Roger et Marie-Reine Kleinhaus se souviendront longtemps de leur premier hiver « au soleil ».

Le couple de Cap-de-la-Madeleine, au volant d'une autocaravane flambant neuve, est arrivé à Kissimmee, une ville située au centre de la Floride, le 14 janvier dernier. Depuis, les nouveaux retraités ont essuyé quatre tempêtes majeures, dont la dernière leur a fait craindre le pire.

« C'était terrible », a déclaré M. Kleinhaus, hier matin, en faisant allusion aux conditions météorologiques qui ont sévi dans la nuit de dimanche à lundi à Kissimmee et dans plusieurs autres villes de la région.

« La pluie était poussée par des vents très violents. On aurait dit le déluge. On voyait à peine la roulotte d'en face. »

Mais les Kleinhaus ont été chanceux. Les tornades qui ont ravagé les comtés entourant Orlando ont passé à côté du terrain de camping où leur caravane était stationnée. À Kissimmee, elles ont touché le sol un peu plus à l'ouest, tuant pas moins de 23 personnes, dont 10 se trouvaient dans un autre terrain de camping de la ville.

Au moins 38 personnes ont perdu la vie et plus de 250 personnes ont été blessées dans les tornades qui ont soufflé de Daytona Beach, sur l'Atlantique, à Tampa, sur le golfe de Floride. Plusieurs centaines de structures — maisons, roulottes, magasins, etc. — ont par ailleurs été endommagées ou détruites dans la tempête.

« On est plus que chanceux », a dit M. Kleinhaus, profitant d'une matinée ensoleillée et pas trop venteuse pour faire du ménage autour de son autocaravane. « La tornade aurait bien pu passer ici, démolir notre roulotte et peut-être même nous tuer. »

Aucun Québécois ne se trouvait au Ponderosa RV Park, le terrain de camping de Kissimmee où la tornade a été particulièrement dévastatrice. Mais au moins huit Québécois se trouvaient du côté des Kleinhaus.

Jean-Paul et Victoire Daigle, de Cowansville, étaient du nombre. Ils venaient tout juste d'arriver d'Olmstead, une ville située près de la côte atlantique, lorsque la tempête a frappé Kissimmee.

« Ça fait 20 ans que je viens en Floride et je n'ai jamais vu un hiver aussi maussade », a déclaré M. Daigle, un plombier à la retraite. « On ne sait jamais s'il va faire beau ou *frette*. On a eu des vents de 100 milles à l'heure au moins cinq fois depuis qu'on est arrivés. Je n'ai même pas été capable d'ouvrir mon auvent une seule fois.

« C'est décidé, l'hiver prochain, Victoire et moi, on s'en va à Acalpulco. »

Il n'y a pas que les touristes qui songeaient à aller s'établir ailleurs hier. Dans un quartier résidentiel de Kissimmee — Lakeside Estates —, où la tornade a détruit une cinquantaine de maisons, Lucinda Grubach et Kevin Ellison se posaient de sérieuses questions concernant leur avenir.

« Je me demande si nous ne devrions pas aller vivre en montagne », a dit Mme Grubach, mi-figue, mi-raisin, après avoir reçu la visite d'un représentant de sa compagnie d'assurance.

La maison du jeune couple a été complètement dévastée, sauf une pièce, celle des enfants (deux fillettes âgées de cinq et deux ans). Le toit a été aspiré par la tornade. La voiture du voisin s'est écrasée sur celle de Mme Grubach. Et un palmier déraciné s'est effondré sur le camion de M. Ellison.

« Nous sommes venus à un cheveu d'y passer, a dit Mme Grubach. Quand la maison a commencé à être secouée par le vent, nous sommes allés nous réfugier dans la garde-robe de la chambre des enfants. Or, comme nous fermions la porte de la garde-robe, la tornade a arraché le toit de la maison. Si nous avions été encore dans le corridor, nous aurions été aspirés. »

Personne n'a perdu la vie à Lakeside Estates. Mme Grubach s'en est tirée avec une éraflure à un avant-bras. Quant à ses enfants, le soir de la tornade, ils étaient chez leurs grands-parents à l'autre bout de Kissimmee, où ils ont dormi comme si de rien n'était.

À Kissimmee, hier, Earline Riddle réconfortait sa mère Shirley Driver, dévastée en constatant les dégâts subis par sa demeure. Les vents ont épargné Mme Driver et les trois arrière-petits-enfants qu'elle hébergeait.

Ces voitures ont été projetées par la tornade dans une maison d'une banlieue de Kissimmee.

Ces autocaravanes gisaient renversées près de la piscine et du terrain de palets d'un camping voisin de Kissimmee, victimes d'une tornade tôt lundi matin.

Des pompiers inspectaient hier les débris qui jonchaient le camping Ponderosa, voisin de Kissimmee.

EN BREF

Funeste carnaval à Port-au-Prince

■ Six personnes ont été tuées et 120 blessées dans la nuit de lundi à mardi à Port-au-Prince par un camion qui transportait un char de carnaval pendant le traditionnel défilé du mardi gras. Selon plusieurs témoignages, l'accident a été provoqué par la brusque rupture des freins d'un camion sur lequel avait pris place un groupe musical. Dans sa course, le véhicule a écrasé les nombreuses personnes qui se trouvaient juste devant lui. Parmi les blessés hospitalisés, certains se trouvaient toujours hier soir dans un état critique.

Un même crime, deux condamnations

■ Un Grec condamné au Canada pour le meurtre d'un compatriote s'est vu infliger hier pour le même crime une peine de prison à vie en Grèce. Ce procès, ainsi que la condamnation de l'accusé, en application de dispositions pénales remontant aux années 1950, ont été dénoncées par la défense comme contraires aux droits de l'homme. Le tribunal d'Athènes s'est exprimé hier à l'unanimité contre Athanassios Vasdékis, 36 ans, dont le procès en Grèce s'est ouvert lundi. Vasdékis avait été condamné en 1993 par la justice canadienne à six ans de prison pour avoir tué à coups de couteau un compatriote émigré à Toronto, lors d'une rixe. M. Vasdékis, qui affirme désormais être innocent et a plaidé non coupable devant la cour d'Athènes, avait été libéré sous condition après deux ans de prison et expulsé vers la Grèce en 1995. Il y a été arrêté et placé en détention préventive en 1997.

La princesse Margaret a une attaque cérébrale

■ La princesse Margaret, soeur de la reine Elizabeth II, a été victime d'une légère attaque cérébrale au cours de ses vacances dans les Caraïbes et a été hospitalisée à La Barbade. Son état est stationnaire, a annoncé hier le palais de Buckingham. Margaret, 67 ans, a été soignée sur place avant d'être transférée par avion de l'île Moustique à La Barbade et hospitalisée pour subir des examens.

Sud-Africaine en quête d'asile en Australie

■ Une Sud-Africaine blanche, célibataire mère de deux filles, veut obtenir un statut de réfugié en Australie au motif que « la liberté qui règne dans ce pays contraste avec la violence et la misère en Afrique du Sud ». Cherryl Kennedy, 39 ans, originaire de Johannesburg, est le premier ressortissant blanc d'Afrique du Sud à prétendre à un statut de réfugié en Australie. Mme Kennedy, qui tenait un commerce à Johannesburg, survit aujourd'hui comme femme de ménage dans le petit port de Broome, à 1400 km au nord de Perth, la capitale de l'Australie occidentale. Avant de partir pour l'Australie, elle avait essayé en vain d'émigrer légalement dans ce pays. Une fois arrivée elle s'est toutefois vu refuser le statut de réfugié. Elle peut encore déposer un recours devant un tribunal spécialisé. Son visa actuel expire le 4 mars prochain.

Anthrax : : les deux suspects blanchis

■ Les deux militants d'extrême-droite William Leavitt et Larry Wayne, arrêtés à Las Vegas en possession d'anthrax ont été blanchis lundi soir. Les accusations de possession d'agents biologiques à des fins militaires ont en effet été abandonnées par la justice américaine. La forme d'anthrax en leur possession ou à leur domicile est utilisée dans des vaccins pour animaux et non pas à usage militaire. Larry Wayne Harris, de son côté, est toujours emprisonné et devait être inculpé de violation des termes de sa liberté conditionnelle. Il doit à nouveau comparaître mardi pour qu'on précise les chefs d'inculpation.

Le pirate de l'air turc capturé

■ Les forces de sécurité turques ont donné l'assaut à l'avion des Turkish Airlines détourné hier soir par un pirate de l'air, qui a été capturé.Trois passagers ont sauté sur cet homme qui affirmait être en possession d'une bombe et être « un martyr de Dieu ». Ils ont réussi à le maîtriser jusqu'à l'arrivée des forces de sécurité.L'assaut a été donné après le refus du pirate, un Chypriote turc qui exigeait d'aller en Iran, de se rendre aux autorités. L'avion avait été détourné peu après le décollage, alors qu'il effectuait la liaison entre Adana, dans le sud de la Turquie et Ankara. Le pirate avait libéré à Diyarbakir 21 des 62 passagers de l'avion, qui comptait cinq

Le pape dénonce la sélection des êtres humains favorisée par la génétique

Agence France-Presse
CITE DU VATICAN

Jean-Paul II a dénoncé hier la tendance diffuse à une sélection eugéniste des êtres humains notamment avec « la suppression d'embryons frappés de maladie ».

Le pape s'adressait à l'assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie, qui s'est ouverte lundi au Vatican pour aborder du point de vue moral le Projet Génome Humain (Human Genome Projet HGP), qui consiste à établir la carte des gènes humains.

Le pape a souhaité que « la conquête de ce véritable nouveau continent du savoir, le génome humain, offre de nouvelles possibilités de victoire sur les maladies et ne soit pas l'occasion pour promouvoir une sélection des êtres humains ».

Il a affirmé avec fermeté « qu'aucune intervention sur le génome qui ne vise pas le bien de la personne en tant que corps et esprit, n'était licite ».

« Il n'est pas licite non plus, a-t-il ajouté, de discriminer les individus sur la base d'éventuels défauts génétiques détectés avant ou après la naissance ».

« Je sens le devoir d'exprimer ici mon inquiétude », a-t-il dit, devant la tendance diffuse à un diagnostic prénatal motivé moins par des raisons thérapeutiques que pour « discriminer ceux qui n'apparaissent pas sains à l'examen prénatal. »

« Il y a actuellement une disproportion grave entre les possibilités de diagnostic, qui sont en expansion, et les modestes possibilités thérapeutiques, a-t-il ajouté, estimant que « cela pose de graves problèmes éthiques aux familles qui ont besoin d'être soutenues dans l'accueil de la vie naissante, même dans le cas où celle-ci était atteinte par quelque défaut ou malformation ».

Le pape a également souhaité que « les résultats de la recherche génétique soient mis à la disposition des pays en voie de développement, en évitant ainsi une source ultérieure d'inégalités ».

Le HGP est un projet international, lancé aux États-Unis en 1990, dont le but est de réaliser une « banque de données » de la génétique humaine afin notamment d'identifier les gènes « normaux », les gènes « rares » et les gènes « anormaux » ou « pathologiques ».

À côte des bénéfices que la recherche scientifique et la médecine pourront en tirer, ce projet pose de nombreux problèmes d'ordre moral, social et juridique. Les informations sur le génome de chaque individu devraient, selon les experts, être protégées.

« La tentation d'utiliser les données sur le génome d'un individu ou d'une population pour les évaluer, les discriminer ou porter atteinte à leurs droits et à l'inviolabilité de la vie, reste une triste possibilité que l'on ne peut pas exclure », a commenté l'un des participants à l'assemblée, Mgr Renato Colombo, professeur de biologie à l'université catholique de Milan. Le prélat a réclamé des normes éthiques et juridiques internationales dans ce domaine.

Les 100 ans de Pepsi-Cola : de l'élixir d'un pharmacien à l'empire mondial

RANDALL CHASE
de l' Associated Press, NEW YORK

Apparu discrètement voilà 100 ans comme élixir favorisant la digestion, le Pepsi a fait beaucoup de chemin depuis qu'un pharmacien américain a imaginé sa recette pétillante.

Empire mondial, icone culturelle, le « remède » concocté par Caleb Bradham arrive au deuxième rang des boissons gazeuses en Amérique du Nord, laissant sa marque auprès de la Génération Pepsi, de la Nouvelle Génération et de GenerationNext.

L'histoire du Pepsi commence à la fin du siècle dernier à New Bern, en Caroline du Nord, où le pharmacien Bradham propose en fontaine sa nouvelle boisson digestive et énergétique. « Il a concocté un grand nombre de remèdes pour beaucoup de maux », explique Bob Stoddard, de Upland, en Californie, qui a publié dernièrement *Pepsi, 100 Years*.

La recette du pharmacien était connue : une once de sirop et cinq de soda mélangées à la cuiller. Le succès a été immédiat.

En 1898, le docteur Bradham a changé le nom de sa boisson. Le Pepsi-Cola était né. En 1902, il créait la compagnie Pepsi-Cola, dont le siège social était situé dans les coulisses de sa pharmacie, et a protégé sa marque de commerce en 1903.

Le pharmacien d'Upland avait de grands projets. Si, au départ, il mélangeait, empaquetait et vendait son sirop, il a commencé dès 1905 à embouteiller la boisson. Les deux premiers franchisés ont vu le jour à Charlotte et à Durham et se sont multipliés : en 1910, 24 États buvaient du Pepsi et 280 embouteilleurs le brassaient.

Les affaires de Caleb Bradham se

PHOTO PC

Lynn Tharrington, une Américaine de la Caroline du Nord, a collectionné plus de 600 objets divers — bouteilles, canettes, affiches etc. — portant la marque Pepsi.

sont gâtées après la Première Guerre mondiale à cause du prix du sucre. Le pharmacien en a constitué d'importantes réserves alors que le prix était de 22,5 cents la livre. Malheureusement pour lui, il a chuté à 3,5 cents. Ces pertes se sont ajoutées à une mise en marché déficiente et l'ont mené à la faillite. En 1923, il vendait ses affaires et le nom de Pepsi-Cola pour 35 000 $US.

La firme a changé de propriétaires quatre fois jusqu'en 1928, et a fait faillite de nouveau en 1931. La résurrection n'a pas attendu longtemps, grâce à Charles Guth, propriétaire de Loft, une chaîne de magasins de bonbons et de boissons gazeuses. En plus de procéder à la seule correction de la recette de l'histoire du Pepsi, Charles Guth a coupé les prix des bouteilles de 12 onces de Pepsi en 1934 : il les vendait dorénavant cinq cents, le même prix que les bouteilles de six onces de boissons gazeuses concurrentes.

Les affres de la Dépression aidant, la réponse du public a été enthousiaste. « Il s'adressait aux ventres des pauvres. Et dans les années 30 et 40, il y en avait beaucoup », indique John Shelton Reed, professeur de sociologie à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill.

Le Pepsi est alors devenu si populaire que Loft a pris le nom de sa filiale. Cette approche à rabais ne s'est terminée qu'à la fin des années 50, quand les publicités de Pepsi se sont plutôt tournées vers les jeunes.

Au fil des ans, Joan Crawford, Michael Jackson, Tina Turner, Michael J. Fox et les cosmonautes de *Mir* ont tour à tour chanté les louanges de Pepsi. Les campagnes publicitaires de la firme ont fait mouche au point que Coca-Cola, qui contrôle 44 % du marché américain contre 31 % pour Pepsi, a décidé de lancer le Nouveau Coke, plus sucré qui n'a pas levé.

Pepsi doit une grande partie de son succès à la vente de son image auprès des jeunes. « Ça a toujours été leur affaire », soutient Emanuel Goldman, analyste chez PaineWebber à San Francisco. « Ils ont vraiment excellé à ce point de vue. »

La firme, qui a changé de nom pour PepsiCo en 1965, tente de maintenir son image à la mode avec un forfait publicitaire au logo en trois dimensions sur fond bleu glacial. D'autres marchés ont été explorés : Mountain Dew, thé glacé Lipton, les grignotines Doritos et Lay's.PepsiCo est en grande forme. Ses profits se sont élevés à 2,14 milliards sur des revenus de 20,92 milliards en 1997. Près de 150 pays embouteillent le Pepsi.

En avril, le village côtier où l'aventure du Pepsi a commencé, New Bern, entend honorer son fils illustre avec force parades.

Des résistants « indignés » de voir Papon accusé de la déportation de Juifs

Agence France-Presse
BORDEAUX, France

Trois résistants, cités par la défense, ont affirmé hier leur « indignation » que Maurice Papon soit accusé de la déportation de Juifs alors qu'il « ne connaissait pas la solution finale », pas plus qu'« il n'avait le pouvoir » de s'y opposer.

Maurice Papon, 87 ans, ex-ministre, accusé de crime contre l'Humanité comparaît depuis octobre dernier pour son rôle dans l'organisation de huit convois ayant conduit 1409 juifs à la déportation de 1942 à 1944, alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de Bordeaux (sud-ouest).

La Cour d'Assises de la Gironde entend depuis quatre jours les témoins directs ou indirects de la Résistance bordelaise, témoignages favorables à Maurice Papon.

Selon Hubert de Beaufort, 71 ans, dont la famille a payé cher ses engagements au côté du Général de Gaulle (deux de ses oncles ont été fusillés, le troisième déporté), Maurice Papon fut la seule personne à Bordeaux à bénéficier de la confiance des chefs de la France Libre.

Il a précisé que Maurice Papon était connu pour avoir « essayé très timidement » d'apporter son aide à la Résistance. Mais « que pouvait-il faire ? », interroge-t-il. « Il avait sur la tempe droite le révolver de Dohse (l'un des chefs de la Gestapo), sur la tempe gauche celui de Poinsot (policier français) et en face le fusil à lunettes de Roger Landes », l'envoyé de Londres pour apurer la Résistance à Bordeaux.

Quant à savoir si les résistants avaient connaissance de la solution finale, il avouera qu'« à la base, on avait la sensibilité qu'un drame se couvait, mais paradoxalement, plus on remontait la hiérarchie, plus il y avait une chape de plomb sur cette information ». « On ne peut pas reprocher à M. Papon de ne pas savoir ce que les plus grands des résistants ne transmettaient pas comme informations », ajoute-t-il.

Léon Boutbien, 83 ans, rescapé du camp du Struthof, qui a déjà témoigné dans quatre procès pour crimes contre l'humanité, se dit « perplexe, étonné et même indigné » du procès fait à Maurice Papon, estimant incontestables les faits de résistance de celui-ci.

Roger Lhombreaud, 76 ans, résistant et fils de résistant, fait part « des confidences » de 1943 faites par son père, décédé en 1977. Selon celui-ci, « depuis le dernier trimestre 1942, il avait eu des relations de résistance avec un Maurice Papon » concernant un « échange clandestin de renseignements et de services ».

Comme la journée de votre fête, ça n'arrive qu'une fois par année

Jusqu'à 50% de rabais sur l'inventaire d'hiver seulement

La liquidation d'inventaire de la Boutique Courir du 25 février au 1er mars

chlorophylle h. tech.
SALOMON
ROSSIGNOL
FISCHER
LOUIS GIRNEAU
KANUK
et autres.

BOUTIQUE COURIR

1745, chemin Chambly, LONGUEUIL (Québec) J4J 3X8 674-4436
4452, rue Saint-Denis, MONTRÉAL (Québec) H2J 2L1 499-9600
2524, boul. Daniel-Johnson, LAVAL (Québec) H7T 2R3 978-9822

2475505 - 226

CANAPÉ À LA CARTE

BALI MOBILIER COMPOSABLE. DISPONIBLE EN UN GRAND CHOIX DE TISSU OU DE CUIR. POSSIBILITÉ DE COUSSINS EN PLUME OU EN MOUSSE. AUSSI DISPONIBLE PLUSIEURS AUTRES MODÈLES.

MOBILIERS, MEUBLES D'APPOINTS ET TRAITEMENTS DE FENÊTRE.

5330 ROYALMOUNT • MONTREAL • 739-4185

Collection Femme Enceinte

FORMS

Les Boutiques :
MONTRÉAL :
92, av. Laurier Ouest
Montréal H2T 2N4
Tél. : (514) 273 45 43
TORONTO :
Manulife Centre
55 Bloor Street West
Toronto M4W 1A5
Tel.: (416) 972 02 07

Le Catalogue :
Demandez-nous, par téléphone, le catalogue gratuit de la collection Printemps-Été.

L'AVENIR est dans la COOPÉRATION INTERNATIONALE

(514) 875-9911

Ski a de plus GIGANTESQUE

La grande vente d'inventaire

Ensemble de ski alpin
pour adulte, débutant et intermédiaire
Skis : Atomic AMC 70 ou Dynastar 2.8
Fixations : ESS 259
Bottes : Salomon SX40 ou Nordica AFX50
l'ensemble pour 199,95 $

Skis paraboliques
de marque Atomic modèle 524 L ou 424
pour 169,95 $

Bottes pour planche à neige
de marques Airwalk Advantage ou K2 Dealer
pour 149,95 $

Lot de planches à neige
de marques : Lamar • Limited • K2 • Nidetker • Ignition • Original Sin • Killer Loop
pour 199,95 $

Premier arrivé, premier servi

Lot de bottes de ski alpin
4 boucles pour homme et femme de marques :
Nordica Verthec 85
Salomon Optima 4.2
Koflack KC Racing
Rossignol MID 5
au choix 99,95 $

Tous nos vêtements de ski et de planche à neige sont réduits jusqu'à 70 %.

FILA THE NORTH FACE JAGE SPORTALM paradox BAD BONES LOUIS GIRNEAU POST CARD BELFE & BELFE COULOIR SPYDER VIPER COLTECH Killy

LE PLUS GRAND MAGASIN DE SKI AU QUÉBEC
OBERSON
Une seule adresse
1355, boul. des Laurentides, Laval

Lundi au mercredi de 10 h à 18 h • Jeudi et vendredi de 10 h à 21 h • Samedi de 9 h à 17 h • Dimanche de midi à 17 h

Le Barreau attaque en cour le nouveau Tribunal administratif du Québec

YVES BOISVERT

Estimant que la loi permettra encore des nominations et des démotions partisanes, le Barreau de Montréal attaque en Cour supérieure la validité de plusieurs aspects du nouveau Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Le TAQ, qui doit être créé le 1er avril, entendra en appel les décisions de tous les tribunaux administratifs particuliers du Québec. Il s'agit d'une réorganisation complète du système des tribunaux administratifs. La loi, entre autres, élimine plusieurs paliers d'appel intermédiaires, allège le processus et réduit les délais.

Mais le Barreau de Montréal, qui représente les 8000 avocats de la métropole, s'inquiète de plusieurs aspects de la structure. Au point où, pour la première fois de son histoire, il attaque seul et directement la validité de 13 articles de la loi créant le TAQ.

La contestation, déposée hier par l'avocat Simon Venne, est fondée essentiellement sur la Charte québécoise des droits de la personne, qui garantit le droit d'être entendu par un tribunal indépendant et impartial, y compris devant un tribunal administratif.

Les tribunaux administratifs règlent surtout les litiges entre l'État et des citoyens : contestation d'une rente, d'une indemnité de la SAAQ, de la CSST, de l'Aide sociale, débats concernant l'émission de permis d'alcool ou autres, etc.

La Cour suprême a déjà jugé que plus un tribunal administratif exerce des fonctions de type « judiciaire », plus les garanties d'indépendance doivent être élevées. Or, de plaider le Barreau, les membres du TAQ auront un large pouvoir discrétionnaire s'apparentant énormément au pouvoir judiciaire dans plusieurs cas. On leur a par exemple confié une compétence en matière d'expropriation qui jusqu'ici était du ressort de la Cour du Québec.

Mais voilà, les membres du TAQ ne sont pas aussi indépendants que les « vrais » juges, il s'en faut de beaucoup. Ils ne sont nommés que pour cinq ans et leur renouvellement dépend d'un comité nommé par le gouvernement et dont les décisions peuvent être écartées.

La loi ouvre la porte à des traitements différents d'un membre à l'autre du TAQ et permet des nominations pour moins que cinq ans dans certaines circonstances. Des fonctionnaires en congé sans solde pourront être membres du TAQ et retourner à leur poste dans la fonction publique après.

N'y a-t-il pas lieu de craindre que les membres du tribunal pourraient être influencés par ce contexte et se montrer plus favorables à l'État, qui se présente devant eux chaque jour, et qui est leur « employeur » ? Pour le Barreau, les garanties ne sont pas suffisantes pour les citoyens : les membres du TAQ risquent d'être soumis à l'arbitraire politique, ou à tout le moins, les gens pourraient craindre qu'ils le soient.

Le Barreau demande donc que soient déclarés invalides les articles touchant la nomination et le renouvellement des membres du TAQ, ainsi que le rôle du président du TAQ. Un échéancier sera fixé le 23 mars.

Une travailleuse sociale omet d'informer la famille d'une enfant confiée à la Protection de la jeunesse

MARIE-CLAUDE GIRARD

Une travailleuse sociale de la direction de la protection de la jeunesse de Montréal a causé tout un émoi lundi en conduisant une fillette de huit ans en famille d'accueil sans en aviser les parents qui, inquiets, ont signalé sa disparition à la police.

Pendant une douzaine d'heures, dans la nuit de lundi à hier, une trentaine de policiers du SPCUM, accompagnés de l'escouade canine et de deux bénévoles, ont effectué des recherches pour retrouver la fillette. Ils ont investi les hôpitaux, restaurants, métro, frappé aux portes de la Petite-Patrie et de Montréal-Nord. C'est finalement la directrice adjointe de l'école Madeleine-de-Verchères qui a contacté les policiers hier matin, en entendant la nouvelle de la disparition.

La direction de la protection de la jeunesse de Montréal déplore cet « incident malheureux » et assure qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante, d'autant plus que selon la loi, les travailleurs sociaux ont l'obligation d'informer les parents d'une façon ou l'autre lorsqu'ils retirent un enfant d'une famille. Si les parents sont absents ou impossible à joindre, on leur laisse une note avec un numéro d'urgence.

À 15 h lundi, une travailleuse sociale a informé la directrice de l'école qu'elle venait chercher la petite parce que sa sécurité était menacée à la maison. Saisie du dossier depuis la semaine dernière, la DPJ avait parlé à nouveau aux parents au cours de la journée. « Des événements nouveaux nous ont donné des motifs sérieux de craindre pour la sécurité de l'enfant », a révélé hier Michel Malenfant, chef de service à la DPJ.

Les parents de la fillette l'ont cherchée pendant plus de quatre heures avant d'alerter la police. Ils n'ont pas mentionné alors que la DPJ songeait à leur retirer l'enfant, bien qu'ils avaient rencontré vendredi des travailleurs sociaux pour discuter de « pistes de solution ». « Ils étaient très au fait de ce que la DPJ pouvait faire », dit M. Malenfant. En fin de semaine, ils avaient décidé de confier l'enfant à une de ses tantes.

Interrogé hier au réseau TVA, le père de la fillette s'est indigné de l'attitude de la protection de la jeunesse. « Il n'y a pas de respect. La DPJ fait ce qu'elle veut. »

M. Malenfant souligne que l'incident obligera la direction à rappeler leurs obligations à tous les intervenants. « C'est la preuve que tout le monde doit être vigilant. » La police de la CUM, la DPJ, les parents et la direction de l'école « devront s'asseoir ensemble » pour déterminer ce qui aurait dû être fait, a commenté pour sa part le commandant Michel Gagnon, adjoint aux communications au SPCUM.

Têtes d'affiche

■ La campagne de souscription d'En coeur (Association québécoise pour les enfants malades du coeur) menée à la télévision par un message de la marraine de l'association, la chanteuse *Lara Fabian* , tire à sa fin (28 février). C'est par le biais d'une ligne téléphonique qu'on invite le public à donner 10 $ (prélevés automatiquement sur le compte de téléphone). Il suffit de composer le : 1-900-870-COEUR (1-900-870-2638). Cette campagne est menée par *Nicole Dubé* , directrice du service de promotion et de publicité de la Fédération des producteurs laitiers.

■■■

■ Le Réseau d'entraide de Verdun doit répondre à cinq fois plus de demandes de familles dans le besoin (les demandes d'aide alimentaire ont crû de 1700 à 5200 en deux ans), en plus de souffrir des coupes gouvernementales ; il cherche donc de nouvelles sources de revenus et annonce la tenue d'un encan bénéfice. Les enchérisseurs pourront s'y procurer des objets ayant appartenus à des personnalités montréalaises (*Michel Côté* , *Marina Orsini* , des joueurs des Expos, *Lise Dion* , etc.). Le Réseau d'entraide de Verdun est un organisme d'entraide qui respecte la dignité de ses bénéficiaires et a donc pour principe de demander un service en échange de tout don de nourriture, autrement vendue à un prix modique. L'organisme gère également une cuisine communautaire et rêve de se procurer un système de réfrigération pour la conservation d'aliments. C'est sous la présidence d'honneur de *Danielle Ouimet* et *Ron Piché* qu'est organisé l'encan des célébrités, le 21 mars, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, 284, rue de l'Église, à Verdun. Renseignements : 769-9753.

■■■

■ Les 84 bénévoles de la Magnétothèque ont si bien travaillé, lors du marathon de lecture du week-end dernier, qu'ils ont dépassé de dix leur objectif de 24 livres sur cassettes. Une douzaine d'auteurs et de comédiens (*Francine Ruel* , porte-parole ; *Béatrice Picard, Gabrielle Mathieu, Louise Laparé, Daniel Dô* , etc.) sont venus les soutenir. Des commanditaires ont ajouté un encouragement tangible, et on a recueilli plus de 14 000 $.

■■■

■ Porte-parole des pomiculteurs, le jeune comédien *Maxime Bessette* (10 ans) n'est pas resté de glace devant le désastre qu'ont subi les vergers du Québec et les entrepôts à atmosphère contrôlée (à l'électricité). Il a mis à profit les appels à la solidarité qui ont fusé en cette occasion et mis spontanément et de sa propre initiative sa jeune popularité (publicités de Jean Coutu, Provigo, etc) au service de la Fédération des producteurs de pommes du Québec.

■■■

■ Découvert à la suite de la crise du verglas qui a tout particulièrement affecté les arbres, l'organisme Enracinart fait part de son existence et de son rôle de recenseur, depuis sept ans, des arbres du Québec qui présentent un intérêt (âge, dimension, exotisme). Vous pouvez signaler à Enracinart tout arbre digne de figurer à son inventaire du patrimoine arboricole, en composant sans frais le : 1-800-664-2698.

■■■

■ Appel de candidatures pour le prix Simonne Monet-Chartrand, décerné par le Centre des femmes de Montréal à une mère de famille qui, par ses réalisations, rend hommage aux femmes et à leur cause tout en perpétuant les idéaux et valeurs de madame Simonne Monet-Chartrand. Les critères de sélection sont : être mère de famille, être engagée auprès des femmes et pour l'amélioration de leur condition, communicatrice des valeurs humanitaires, être sans notoriété. Renseignements : 842-1066.

■■■

Jean Ringuette

■ Metrobus (affichage électronique) vient de remettre les profits d'une campagne publicitaire effectuée au bénéfice de la fondation Le Berlingot. *Jean Ringuette* , directeur général de Metrobus, a remis un chèque de 4750 $ à *Serge Cadieux* , coprésident du Berlingot, un organisme qui apporte une aide alimentaire aux enfants du quartier Centre-Sud.

■■■

■ Février est le Mois du coeur et la Fondation des maladies du coeur en profite pour lancer une loterie du coeur, avec le concours de personnalités dont *Ranee Lee, Claude Michaud, Pierre Therrien* et la journaliste *Jocelyne Cazin* . Vendue sous forme de « gratteux », cette loterie permettra de gagner de nombreux prix et de contribuer à enrayer les maladies du coeur. On peut se procurer des billets de la loterie des « vaincoeurs » dans les Jean Coutu, les Nautilus Plus, les Nickels, chez Nissan et Astral photo. Coût : 2 $. Renseignements : 1-888-473-4636.

■■■

■ La fondation Jeanne-Crevier (du centre d'accueil du même nom, à Boucherville) tiendra un souper dansant à l'italienne, mettant en vedette l'orchestre de *Georges Fiori* et le ténor *Perry Canestrari* , le samedi 28 février, à 18 h, à l'école secondaire de Mortagne, à Boucherville. Coût : 35 $. Renseignements : 655-8587.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

LES BOTTES. LE MANTEAU.
LA TUQUE. LE FOULARD.
LES ROUTES VERGLACÉES.
LES TROTTOIRS ENNEIGÉS.
LA DÉPRIME TOTALE.

NOTRE BUFFET... LE Bonheur TOTAL.

8,95 $ reg. 10,95 $

LA CHUTE HIVERNALE DES PRIX
La température baisse. Nos prix aussi !
*Lundi - jeudi ..... 8,95 $
Vendredi - dimanche ..... 12,95 $
Soupe-tôt, jusqu'à 17 h 30, vendredi - dimanche ..... 9,95 $
Offre d'une durée limitée

GRAND'PLACE Tucker
RESTAURANT BUFFET
Dîner. Souper. Brunch du dimanche.
6971, chemin Côte-de-Liesse 737-0092

Bonjour... la simplicité !

Avec FOND$EXPERT, investir dans les fonds mutuels pour son REER est moins compliqué qu'on pense.

Choisir les bons fonds mutuels pour votre REER autogéré vous donne du fil à retordre ? Le courtier à escompte Ligne Verte* vous propose un tout nouveau service sans frais pour vous simplifier la tâche : FOND$EXPERT*. Dorénavant, avec un simple coup de fil, vous pouvez bénéficier d'un vaste choix de fonds mutuels parmi les plus performants au même endroit, de consultations de spécialistes en fonds mutuels, d'une foule de services et d'économies afin de gérer plus facilement votre REER. En fait, FOND$EXPERT vous offre de nombreux outils qui peuvent vous aider à bâtir un avenir prospère en toute sécurité. Pour en savoir davantage, composez le 1 888 561-5011 ou tapez www.ligneverte.ca. Aujourd'hui, gérer ses fonds mutuels et son REER est plus simple que jamais avec FOND$EXPERT.

Un vaste choix de fonds parmi les meilleurs au même endroit
Épargnez temps et argent en trouvant un grand choix de fonds mutuels parmi les meilleurs et les plus populaires en un seul et même endroit. Choisissez entre AIC Advantage, AGF, Trimark, Templeton et bien d'autres.

Des spécialistes pour vous appuyer
Des spécialistes en fonds mutuels sont à votre disposition, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, pour vous aider à prendre des décisions éclairées.

LIGNE VERTE* FOND$EXPERT LES FONDS MUTUELS À LA PORTÉE DE TOUS

Des économies substantielles
Nos REER autogérés ne comportent aucuns frais** et nous offrons un grand choix de fonds mutuels sans frais d'acquisition.

Pour des placements intelligents
Participez à des séminaires gratuits sur les investissements et recevez notre bulletin d'information mensuel. De plus, vous aurez accès à des recherches indépendantes et à de nombreuses publications bien connues qui vous aideront à faire de judicieux choix de placements plus rapidement.

LE COURTIER À ESCOMPTE LIGNE VERTE TD
Simple sur toute la ligne

1 888 561-5011

www.ligneverte.ca

Montréal - 500, rue St-Jacques, 6e étage
Laval - 3080, boul. le Carrefour, bureau 150
Québec - 2600, boul. Laurier, bureau 670

Services d'Investissement Ligne Verte est une division de Valeurs Mobilières TD inc. Membre FCPE. Avant d'investir, procurez-vous et lisez attentivement une copie du prospectus de tout fond mutuel qui vous intéresse; il contient d'importants renseignements. *Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, sa filiale Valeurs Mobilières TD inc. est un usager inscrit. **Pour tout nouvel investissement d'au moins 10 000 $ ou portefeuille d'au moins 25 000 $.

Une GM pour 3 fois rien

- **PAS DE COMPTANT**
- **PAS DE PAIEMENTS**
- **PAS D'INTÉRÊT**

PENDANT 3 MOIS

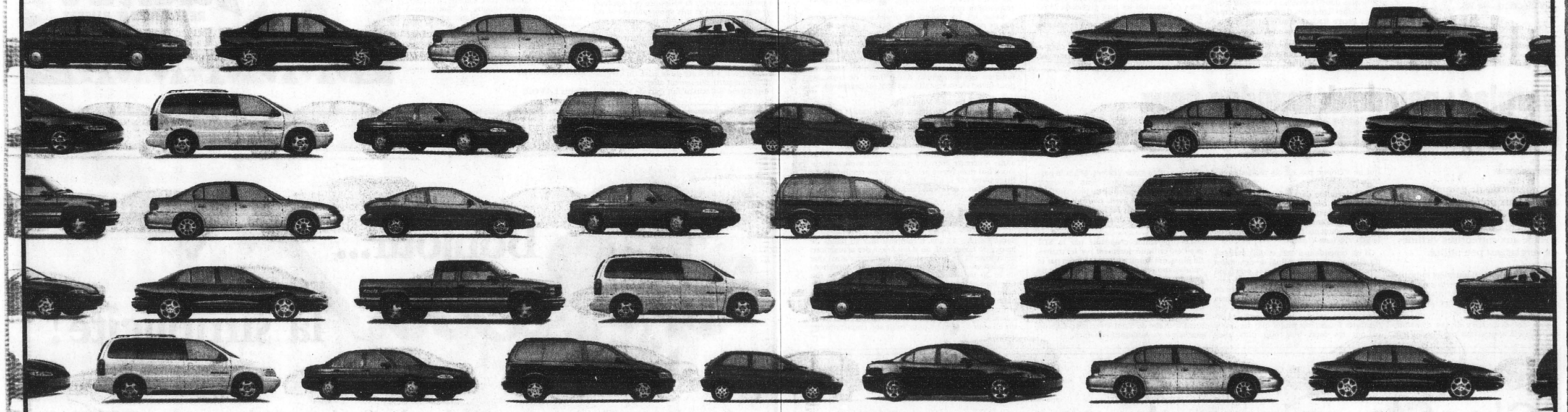

APPLICABLE SUR 200 MODÈLES NEUFS, POUR UN TEMPS LIMITÉ.

CHEVROLET
OLDSMOBILE
GM

Les concessionnaires GM ne sont peut-être pas en mesure de vous donner les trois mois de vacances que vous méritez. Ils peuvent par contre donner un bon congé à votre compte en banque. Pas la peine de nous dire merci, c'est trois fois rien.

PONTIAC
BUICK
GMC
GM

Assistance routière GM TOTAL 7504

Offre applicable à l'achat seulement, réservée aux particuliers. En vigueur jusqu'au 10 mars 1998 sur tous les véhicules neufs GM, à l'exception de la Corvette, des camions poids moyen et de série P. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit (GMAC). L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL℠ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. †Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ††Banque TD et GM titulaires de licence des marques ℠Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. ©Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Kahnawake veut faire du mohawk sa langue officielle

MARC THIBODEAU

Le conseil de bande de Kahnawake envisage d'adopter un projet de loi qui ferait du mohawk la langue officielle de cette communauté autochtone.

Les employés appelés à occuper des fonctions publiques au sein de la réserve seraient notamment tenus, en vertu de cette loi, de maîtriser cette langue d'origine iroquoise, a indiqué hier M. Tiorahkwathe, qui siège au conseil de bande à titre de représentant de la population.

Lors de la plus récente réunion du conseil de bande, jeudi, il a pris la parole de concert avec un groupe d'aînés qui exigent des « mesures draconiennes pour maintenir le mohawk en vie ».

Selon M. Tiorahkwathe, qui porte un nom traditionnel unique, il est urgent d'agir puisque seul un huitième des quelque 8000 membres de la bande maîtrisent toujours la langue traditionnelle. « Cette langue fait partie de notre identité. Pour la garder en vie, il faut d'abord s'assurer qu'elle est utilisée », dit le Mohawk, qui connaît bien cette problématique puisqu'il enseigne depuis près de 15 ans le mohawk dans des classes d'immersion à Kahnawake.

Plusieurs jeunes l'apprennent aujourd'hui dans ces classes, mais la vaste majorité des résidants de la réserve âgés entre 20 et 50 ans en ont une piètre connaissance, estime M. Tiorahkwathe, qui, à 46 ans, fait figure d'exception.

« Personnellement, j'ai eu la chance d'avoir une mère qui ne parlait que le mohawk. Ça m'a donné bien des problèmes lorsque j'ai commencé à fréquenter l'école anglaise parce que personne ne me comprenait, mais j'ai fini par m'adapter », indique-t-il.

Plusieurs efforts ont été faits au cours des dernières années au sein de la réserve afin de contrer le déclin du mohawk, mais beaucoup reste à faire, note M. Tiorahkwathe.

Selon lui, le projet de loi, déjà presque finalisé, pourrait être adopté au cours des prochains mois. « Tout le monde est convaincu de la nécessité de faire du mohawk notre langue officielle », assure ce résidant de Kahnawake, qui n'hésite pas à tracer un parallèle avec les préoccupations linguistiques de la population francophone du Québec.

Il n'est pas question pour autant d'adopter une loi sur l'affichage similaire à celle qui a été adoptée par le gouvernement provincial, prévient M. Tiorahkwathe, qui préfère éviter, lorsque c'est possible, la coercition.

« On attrape plus de mouches avec le miel qu'avec le vinaigre », estime-t-il.

Alliance de Longueuil : la chef compte sur l'expérience et le sang neuf

Cinq conseillers ont décidé de revenir sur la scène municipale

La chef de l'Alliance de Longueuil et candidate à la mairie, Gisèle Hamelin, a déclaré hier qu'elle comptait sur l'expérience et le sang neuf dans son équipe pour remporter la victoire lors des élections de 98.

Cinq conseillers ont annoncé leur intention de revenir sur la scène municipale. À l'exception de Sylvie Robidas, conseillère du district Saint-Pierre-Apôtre, qui se présentera cette fois dans le district Du Tremblay, les autres candidats feront la lutte dans les mêmes secteurs. Certains districts ont toutefois été agrandis par la réforme de la carte électorale. Seul Florent Charest se retire de la politique municipale, après 16 ans.

Ainsi, Cécile M. Langevin, briguera les suffrages dans le district Pierre-d'Iberville ; Michel Timperio dans Adrien-Gamache ; Pierre Racicot dans Fatima et Normand Caisse dans Armand-Racicot.

À ces personnes d'expérience s'ajoutent quatre nouveaux candidats, soit Lucie Couillard dans le district Hubert-Perron, Mario P. Grisé dans Lionel-Groulx, Richard Gagnon dans Charles-LeMoyne et Paul Pepin dans Saint-Antoine.

Selon Mme Hamelin, l'Alliance vise à mettre fin à un « règne vieux de 16 ans du Parti municipal, pendant lequel la vie politique s'est sclérosée au point où les Longueuillois doivent supporter l'un des taux de taxation les plus élevés de la région ». Elle accuse « l'administration Gladu de garder Longueuil dans le peloton de queue ».

Du côté du Parti municipal, la campagne électorale n'est pas encore amorcée. Aucune candidature n'a été annoncée.

Verglas : peu de demandes pour le programme de garanties de prêts

MARC THIBODEAU

Le programme de garanties de prêts à taux préférentiel, annoncé il y a plus d'un mois par le gouvernement québécois pour venir en aide aux entreprises victimes du verglas, est peu utilisé.

La Société de développement industriel (SDI), qui garantit les prêts auprès des banques, n'avait reçu hier que 129 demandes, alors qu'on en prévoyait plus de 3000.

Près des deux tiers de ces demandes ont déjà été approuvées par l'organisme, qui ne s'étonne pas de ces modestes débuts.

« La première demande n'est arrivée à nos bureaux que le 4 février. Nous nous attendons à ce que ça augmente plus rapidement au cours des prochaines semaines », a commenté hier la porte-parole de la SDI, Gaétane Vincent.

Il est cependant d'ores et déjà évident, dit-elle, que le nombre final de demandes sera sensiblement inférieur à la prévision initiale puisque les gouvernements provincial et fédéral ont tour à tour mis de l'avant au cours des dernières semaines d'autres programmes d'aide pour les entreprises sinistrées. « Ils prévoient des indemnités financières plutôt que des prêts, ce qui les rend beaucoup plus alléchants », note Mme Vincent. Selon la porte-parole, la date-butoir pour présenter une demande de garantie de prêt, initialement fixée au 30 avril, pourrait être repoussée à la fin du mois de juin afin de concorder avec les deux autres programmes.

Le programme chapeauté par la SDI avait été critiqué durement par les maires de plusieurs municipalités touchées par le verglas, qui le jugeaient « inutile » en raison du niveau d'endettement déjà élevé des entreprises concernées. « C'est un non-sens de demander à des compagnies qui sont déjà endettées au maximum de s'endetter encore plus », indiquait notamment le maire de Saint-Hyacinthe, Claude Bernier, il y a quelques semaines.

Saint-Bruno s'entend avec ses employés

MARTHA GAGNON

La Ville de Saint-Bruno a conclu une entente avec ses 150 employés.

André Lachapelle, directeur général, a expliqué hier que l'entente permet d'atteindre l'objectif de réduction des coûts de main-d'oeuvre grâce à un gel des salaires en 96-97 pour les cols bleus et blancs, ainsi que des modifications à la convention collective des policiers telles que l'abolition de la prime de nuit et la réorganisation du travail.

« Nous avons atteint plus de 5 % de réduction, ce qui représente environ 530 000 $, précise M. Lachapelle. Cette entente assure une stabilité dans l'organisation. »

La Ville a toutefois consenti à accorder une augmentation salariale totalisant 2 % pour les années 98 et 99 dans le cas des cols bleus et des cols blancs.

Concernant les policiers, la hausse salariale est de 7,8 % pour les quatre années. Mais selon le directeur, elle est compensée par les divers changements dans la convention collective. « Si on tient compte de l'abolition des primes et autres modifications, la hausse réelle est de 1,8 %, donc sensiblement la même que pour les autres employés », explique-t-il.

Dans le cas des pompiers, il s'agit d'une première convention collective, qui tient compte elle aussi des objectifs de compression.

Par ailleurs, selon le directeur de la sécurité publique, Richard Bélanger, l'entente assure le maintien de la police communautaire malgré certaines modifications.

M. Bélanger s'est dit étonné par la réaction de plusieurs organismes communautaires, qui ont présenté récemment une pétition de 2000 noms au conseil municipal pour le maintien du poste de policier communautaire. Les organismes, tels que Parents-Secours, l'AFEAS, le Club optimiste et d'autres, s'inquiétaient de voir que la Ville avait décidé d'abolir le poste de policier communautaire qu'occupait l'agent Réal Bilodeau depuis 89.

Selon le directeur, le poste est aboli, mais pas la mission communautaire. « Nous voulons réorganiser le service afin de permettre à tous les policiers de participer au travail communautaire. Nous pensons que la tâche sera mieux répartie et la population bien servie. Par exemple, il y aura un policier responsable par école. »

Selon lui, les raisons de ce changement ne sont pas de nature économique. M. Bélanger précise que le constable Bilodeau demeure à l'emploi du service et occupera désormais la fonction d'agent de la sécurité du citoyen pour une période de trois ans. « En plus de coordonner les activités communautaires, il aura d'autres tâches à accomplir, dit-il. La fonction est maintenant d'une durée de trois ans pour favoriser une rotation au sein du personnel. »

Aucune entente à Varennes

Par ailleurs, à Varennes, la situation est toujours tendue entre la Ville et ses employés, qui menacent de déclencher une grève le 28 février si aucune entente n'intervient. Le mandat a été donné la semaine dernière au cours d'une assemblée générale.

Selon Sylvie Loubier, porte-parole de la Ville, « une rencontre entre les parties doit avoir lieu aujourd'hui mais on ne peut prédire les résultats. » Le litige porte sur la réduction de la masse salariale, la sous-traitance et le statut des employés auxiliaires.

Serge Leclerc comparaît

Serge Leclerc, 25 ans, a comparu hier au palais de justice de Longueuil, où il fait face à des accusations de culture et de possession de marijuana ainsi que de possession d'armes prohibées. Il a été appréhendé le 20 janvier dans son appartement de la rue Charles-LeMoyne par des policiers longueuillois venus perquisitionner les lieux. Une vingtaine de plants de marijuana ainsi que deux armes, un fusil et une carabine semi-automatique avaient alors été saisis. Leclerc, qui a plaidé non coupable, doit revenir en cour le 16 mars pour subir son enquête préliminaire.

Couple accusé de brutalité : les enfants exagèrent, plaide l'avocat de la défense

YVES BOISVERT

Au dernier jour du procès du couple accusé d'avoir battu les sept enfants dont il a la charge, la défense a plaidé que les enfants exagèrent, que les corrections physiques n'ont jamais dépassé la mesure et que la blessure la plus grave est le fruit d'un accident.

Les deux parents sont accusés d'avoir battu leurs enfants, âgés de deux à 13 ans, entre janvier 1994 et juillet 1997, dans le quartier Saint-Sulpice, à Montréal.

Me Michel Ferland, qui représente le père de 31 ans, a admis sans hésiter devant les sept femmes et cinq hommes du jury que son client a infligé des corrections physiques à certains des enfants : des coups de ceinturon sur les fesses, mais par-dessus les vêtements.

Il n'y avait là rien d'abusif. C'était « raisonnable dans les circonstances », comme le permet le Code criminel, a-t-il plaidé. Ces parents voulaient maintenir la discipline dans la maison de façon rigoureuse et, par exemple, les faisaient agenouiller souvent. Il arrive que les enfants amplifient ce genre de punitions, a-t-il dit.

Il a observé que des marques de blessures incontestables n'ont été remarquées que chez trois des sept enfants et que seulement trois des enfants ont témoigné.

L'avocate de la Couronne, Me Nadine Haviernick, a rappelé le témoignage des enfants et a demandé au jury si la version du père était crédible. En particulier, les explications qu'il fournit concernant la brûlure au deuxième degré de l'une de ses filles. Il nie l'avoir attaquée avec un fer à repasser. Il dit qu'elle s'y est collé l'oreille par accident, en reculant la tête, pendant qu'il la réprimandait pour avoir gaspillé de la laitue.

Le père impute à un enseignant haïtien les marques de lacérations dans le dos d'une des filles, et à une chute dans un camp de vacances une marque dans le dos d'une autre.

Le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, a entrepris ses directives hier et les terminera ce matin, au palais de justice de Montréal. Le jury entreprendra alors ses délibérations.

SÉANCE D'INFORMATION

Diplôme d'études supérieures en gestion (D.E.S. gestion)

D.E.S.(GESTION)

Ce programme vise à donner aux bacheliers de toutes les disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience de travail, une compréhension globale du fonctionnement des organisations et de l'économie.

Programme souple et court (30 crédits), offert à temps complet ou partiel.

Admission – Automne 1998
Date limite : 1er avril

NE MANQUEZ PAS NOTRE SÉANCE D'INFORMATION

D.E.S.(gestion)
Le 26 février, à 18 h
Salle Banque de développement du Canada

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
http://www.hec.ca

HEC

2600572

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca

MERCURY LINCOLN

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $. Voyez votre concessionnaire pour les détails.
*AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS. Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances, transport (660 $) et taxes en sus. Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 54 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

La mère de Kristina Blain raconte en détail les dernières heures de la petite martyre

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JERÔME

Isabelle Blain a raconté hier qu'elle a vu son ami, Michel Otis, malmener sa fille de 34 mois, Kristina, en sautant notamment à pieds joints sur son petit corps, peu avant de constater sa mort, le 25 juillet dernier. Elle affirme avoir figé devant les gestes de son copain, ce qui explique qu'elle n'est intervenue qu'une seule fois, verbalement.

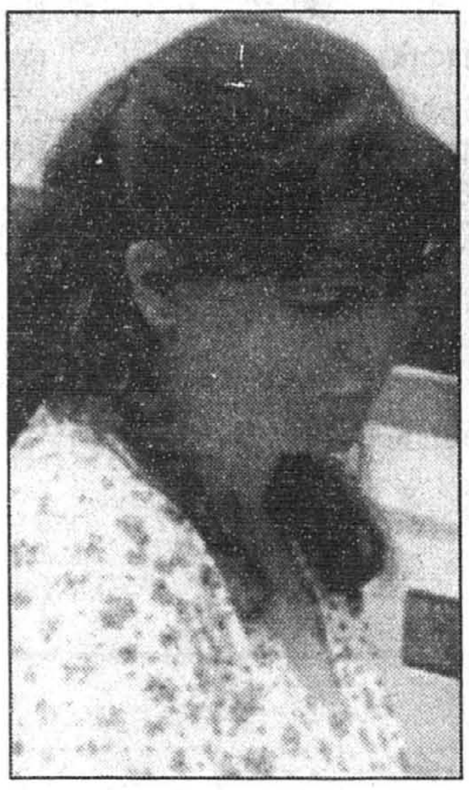

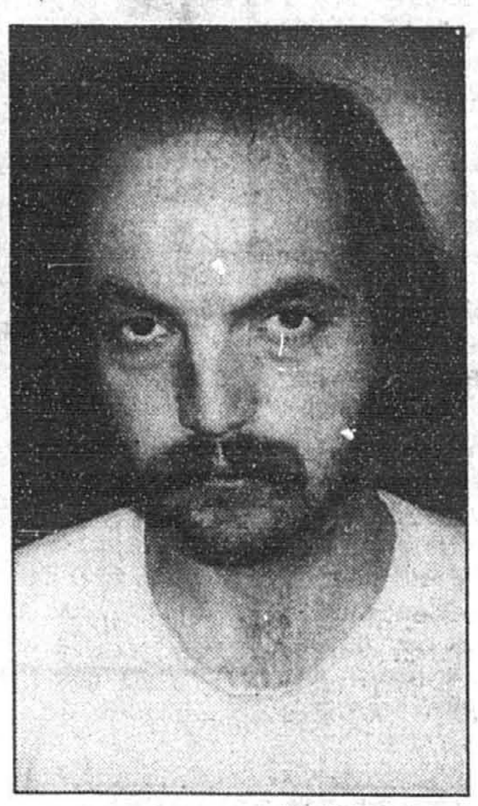

PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Isabelle Blain, la mère de la petite Kristina, et son petit ami, Michel Otis, accusé du meurtre prémédité de l'enfant.

Parlant continuellement sur le même ton et sans émotion, elle a dit qu'une fois sa fille morte, elle a déposé le cadavre dans le bois, non loin du chalet de son ami à Saint-Colomban, afin de faire croire à une disparition.

« Je l'ai déposée tranquillement, comme si elle était dans son lit et je lui a donné un bec », a-t-elle précisé.

Mme Blain, 22 ans, a été hier au palais de justice de Saint-Jérôme le principal témoin de la Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Boyer, à l'enquête préliminaire de Michel Otis, 27 ans, accusé du meurtre prémédité de l'enfant.

Avant qu'elle ne soit appelée à témoigner, le docteur Claude Pothel, qui a pratiqué l'autopsie sur le corps de l'enfant, est venu faire lecture de son rapport. Il a expliqué que le foie de l'enfant était déchiqueté et qu'il avait vu une centaine d'ecchymoses sur le corps.

Mme Blain, qui est aussi accusée de meurtre prémédité et détenue, a raconté devant le juge Paul Chevalier les événements qui ont conduit à la mort de Kristina. Elle est arrivée au chalet de Saint-Colomban avec ses deux enfants et Otis, le mercredi 23 juillet, pour « une petite semaine de vacances à la campagne ».

Comme il faisait très beau, il a été décidé de souper à l'extérieur. Parce que Kristina ne voulait pas manger, Otis l'aurait lancée par terre pour ensuite sauter sur elle.

Plus tard Otis, toujours en colère, aurait lancé qu'il était mieux de partir avant d'« estropier » Kristina.

Le lendemain, Isabelle Blain est allée se baigner avec ses deux enfants et elle a remarqué deux « bleus » sur le corps de sa fille : l'un au ventre et l'autre près du vagin.

En soirée, elle a donné le bain aux enfants pour ensuite les coucher. Plus tard, Otis a demandé de réveiller Kristina afin de lui faire faire « son pipi ». C'est peu après que les choses ont commencé à se gâter. Otis aurait donné du salami à la bambine et, voyant qu'elle ne mangeait pas, l'aurait fait mastiquer de force.

Ensuite, il l'aurait lancée en bas de sa chaise en la traitant de mongole. Puis, il l'aurait placée dans un coin de la cuisine en lui disant de se mettre à genoux et qu'elle allait dormir là comme un chien.

Il aurait poursuivi en sautant à pieds joints sur elle à deux ou trois reprises en s'appuyant sur une chaise. À la demande de Me Boyer, Blain a montré comment Otis s'y serait pris pour s'appuyer sur la chaise.

C'est peu après minuit qu'il a été constaté que la bambine ne respirait plus. Les deux ont tenté de la ranimer : lui en lui faisant le bouche à bouche, et elle un massage cardiaque. « J'ai dit à Michel : c'est fini, elle est morte. »

Otis aurait rétorqué : « Fais-moi *embarquer*. C'est moi qui l'ai tuée. » Une fois le petit cadavre dans le bois, Otis aurait voulu mettre le feu au chalet.

En contre-interrogatoire, toujours sans émotion, Mme Blain a déclaré à Me Pierre Léger, avocat d'Otis, qu'elle ne pouvait pas dire, encore aujourd'hui, pourquoi elle avait agi de cette façon, soit en n'intervenant pas, en allant déposer le corps de son enfant dans le bois, etc.

L'avocate de la police de Laval a été estomaquée...

ANDRÉ CÉDILOT

La conseillère juridique de la police de Laval a bondi en apprenant que l'inspecteur-chef Ronald Montpetit avait transmis au tenancier d'un nouveau bar des informations concernant des personnes qui sollicitaient un emploi.

« T'as pas le droit de faire ça de même. Qu'est-ce que tu as fait là ! » s'est exclamé Me Diane Lessard, en apercevant la demande que lui avait télécopiée la commis-comptable du TOPS resto-bar, en avril 1996.

C'est ce qu'elle a raconté hier devant Mme Suzanne Lévesque, qui préside depuis lundi les audiences du Comité de déontologie policière sur la conduite de l'inspecteur-chef Montpetit.

Entrée par hasard dans le bureau de M. Montpetit, l'avocate s'est dite doublement surprise de constater que ce n'était pas la première fois qu'il avait des contacts avec des employés du TOPS.

« Écris-leur pour qu'ils suivent les règles habituelles en obtenant l'autorisation des personnes qui cherchent un emploi », lui a-t-elle conseillé.

« Le problème, a-t-elle expliqué à des membres de la section des affaires internes qui ont fait enquête dans ce dossier en novembre 1996, c'est que Ronald (Montpetit) donne des informations nominatives, sans le consentement des personnes concernées. »

Mme Lessard, responsable de l'application de la Loi d'accès à l'information à la police de Laval, affirme n'avoir jamais reparlé du sujet avec M. Montpetit après cette rencontre fortuite. Il ne lui a pas non plus demandé d'opinion juridique formelle.

En général, les demandes d'informations de citoyens ou de commerçants sont adressées directement à elle ou au Service d'identité judiciaire, chargé d'émettre les « certificats de bonne conduite » aux personnes en quête d'emploi.

Selon Me Lessard, les fichiers de la police de Laval sont si bien protégés que la direction vient d'interdire aux enquêteurs des affaires internes travaillant pour la Commission de déontologie policière d'avoir accès aux banques de données du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

Dans le cas des employés du TOPS, comme semble l'avoir exigé M. Montpetit, les agents de renseignements ont fait des vérifications jusque dans les banques de données « ultra-confidentielles du G-11 », où l'on trouve les noms des personnes qui font l'objet d'une enquête policière au Québec et même au Canada.

Contrairement à l'habitude, « aucun dossier administratif, ni opérationnel » n'a été ouvert à la suite de cette requête pour le moins inhabituelle de l'inspecteur-chef Montpetit, a indiqué lors de son témoignage le sergent Michel Hébert, qui était alors responsable du Service de renseignements.

Les derniers témoins seront entendus aujourd'hui.

Meurtre à Laval

Un individu de 32 ans est mort à l'hôpital Sacré-Coeur, hier soir. Il avait été découvert blessé d'un coup de feu, vers 18 h 30, dans une pièce à l'arrière d'un salon de coiffure pour hommes détruit par les flammes. Un peu plus tôt, les pompiers de Laval avaient été dépêchés dans un petit centre commercial d'une dizaine de magasins au 613, rue Principale, dans le quartier Sainte-Dorothée. Après avoir circonscrit les flammes au salon Classique, ils avaient découvert le blessé. Une arme de poing avait été trouvée près de lui.

Pas d'accusation contre l'infirmière qui vendait des informations aux motards

MARIE-CLAUDE GIRARD

Il n'y aura pas d'accusation contre l'infirmière du centre de détention de Rivière-des-Prairies qui a vendu à des membres des Rock Machines des informations sur les visiteurs d'un détenu lié aux Hells Angels.

En échange de la démission de l'infirmière, le ministère de la Sécurité publique aurait accepté d'abandonner les procédures judiciaires.

Toutefois, d'après la porte-parole des services correctionnels au ministère de la Sécurité publique, Linda Veillette, l'employeur allait demander la démission de l'infirmière quand celle-ci a remis sa démission. À la Sûreté du Québec, on affirme que l'enquête est close. L'agent Pierre Robichaud, du service des communications, soutient que le cas a été présenté à un procureur de la Couronne qui aurait conclu « qu'il n'y avait pas d'accusations à portera ».

La femme d'une quarantaine d'années travaillait à l'infirmerie du centre de détention de Rivière-des-Prairies. À l'instar de la SQ, le vice-président du Syndicat des agents de la paix, Daniel Legault, assure qu'il n'y a aucun lien entre les activités de l'infirmière et les meurtres des agents de la paix Diane Lavigne et Pierre Rondeau, l'été dernier. Comme l'infirmière démissionnaire, l'agent Rondeau travaillait au centre de détention de Rivière-des-Prairies.

Le chef du groupe d'élite des Hells Angels, Maurice « Mom » Boucher a été accusé de meurtre au premier degré des deux agents. Des mandats d'arrêt pèsent contre deux autres membres des Hells, Paul Fonfon Fontaine et André Toots Tousignant.

C'est par écoute électronique que l'escouade Carcajou aurait eu confirmation que l'infirmière fournissait des informations aux Rock Machines.

Selon la SQ, l'agente de la paix aurait transmis uniquement la liste des noms des visiteurs du sympathisant des Hells.

Condamnées à payer le fisc

Deux sociétés spécialisées dans le placement temporaire de personnel ont été condamnées hier à Montréal à payer plus d'un demi-million de dollars d'amende à Revenu Québec.

Les deux entreprises, CET 2000 et Planification, Management et Emploi (PME), ont reconnu leur culpabilité à des accusations d'avoir omis de remettre au fisc des montants de taxes de vente perçues auprès de clients et d'avoir négligé de payer au ministère du Revenu les contributions d'employeur exigées par la Loi sur le régime des rentes du Québec et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Dans le cas de CET 2000, l'entreprise a dû verser une amende de 362 585 $, soit 125 % des droits éludés pour l'année 1995, lesquels s'élevaient à plus de 290 000 $.

PME, de son côté, avait négligé de verser plus de 120 000 $ à Revenu Québec en 1996 et a été condamnée à payer une amende de 150 372 $.

Popular MONTREAL
5441, rue St-Hubert à Montréal
274-5471
LAURIER
GOLF GTI 1997 - noir 5 vit. toit 9000 km 17 999 $
Evénement DÉMO !
LOCATION DISPONIBLE
FINANCEMENT AVANTAGEUX
JETTA JAZZ 1997 Noir - automatique a / c - toit - régulateur 5000 km 19 999 $
JETTA GLX VR6 5 vit. - toit - cuir CD - 16 000 km Wow!
GOLF JAZZ 1997 - noir Automatique Toit - a / c 8000 km Aubaine!
JETTA GL 1997 Bleu - 5 vit. Toit - régulateur Économique
JETTA GL Diesel 1997 - bleu 7000 km Incroyable!
Êtes-vous fait pour Volkswagen ?

sports experts®
arrive premier pendant la
relâche scolaire
Tout est réduit...
jusqu'à 50% de rabais
sur l'équipement de ski, planche à neige et hockey
30% à 60% de rabais
sur les vêtements de ski et de planche à neige
(ensembles, blousons, pantalons)
20% de rabais
sur les accessoires de vêtements d'hiver
(sous-vêtements, tuques, gants, mitaines et cols roulés)
Columbia Sportswear Company · Bonfire · KASTLE · O'NEILL · etirel · TYROLIA · ELAN · MARKER · ROSSIGNOL · HEAD · NORDICA · LANGE · HORS LA LOI · SALOMON

Anjou Les Galeries d'Anjou 354-2995
7201, boul. les Galeries d'Anjou 353-9000
Beloeil Mail Montenach 467-7201
Boucherville Promenades Montarville 655-6003
Brossard Mail Champlain 671-7275
Chambly 533, boul. Périgny 658-C561
Châteauguay 298, boul. d'Anjou 699-3939
Joliette 50, rue Gauthier N. 756-1645
LaSalle Carrefour Angrignon 365-1286
Laval Carrefour Laval 682-0032
Centre Laval 688-1021
Longueuil Place Longueuil 463-3452
Montréal Centre-Ville 930, rue Ste-Catherine O. 866-1914
sports experts
Centre Maisonneuve 2951, rue Sherbrooke E. 522-5108
Place Versailles 7275, rue Sherbrooke E. 355-2330
Pointe-Claire Centre Fairview 694-8181
Repentigny Les Galeries Rive-Nord 581-3220
Rosemère Les Galeries Mille-Iles 437-1933
St-Bruno Les Promenades St-Bruno 653-1364
St-Eustache 200, boul. Arthur-Sauvé 472-5485
St-Jean-sur-Richelieu Le Carrefour Richelieu 348-0937
St-Jérôme Carrefour du Nord 432-9400
St-Sauveur-des-Monts Les Galeries des Monts 227-4617
Ste-Adèle Les Promenades Ste-Adèle 229-2612
Salaberry-de-Valleyfield 277, rue Victoria 377-9000
Sorel Promenades de Sorel 746-1213
Terrebonne Les Galeries Terrebonne 471-3688
Ville Mont Royal Centre Rockland 735-4751
Ville St-Laurent La Place Vertu 745-3202
Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 1er mars 1998.

L'inspecteur Pelletier aurait-il été complaisant?

Presse Canadienne

Le procureur de la commission Poitras a suggéré hier au témoin Francis Pelletier, maintenant commandant du district de Montréal pour la Sûreté du Québec, qu'il avait reçu le mandat de mener une enquête interne ne conduisant à aucune accusation de policiers.

Le témoin a répondu qu'il n'en était rien.

Me Richard Masson lui a alors rappelé les propos qu'il avait tenus dans le cadre du procès des quatre policiers accusés de parjures, de fabrication de preuves et de diverses entraves à la justice (Lucien Landry, Pierre Duclos, Dany Fafard et Michel Patry), dans la foulée du procès Matticks.

« Ce qui est important avec le mandat que j'ai, c'est d'avoir une déclaration de Laurent Laflamme pour réussir peut-être à régler le dossier sans qu'il y ait d'accusations de parjure », avait-il dit au juge Mayrand, qui s'interrogeait sur le témoignage rendu par le policier Laflamme. Le témoignage de celui-ci différait de la version donnée au préalable aux enquêteurs et sur laquelle comptaient les avocats de la Couronne pour faire condamner les accusés.

Avant le début du procès des quatre policiers, M. Laflamme avait admis s'être parjuré au procès contre les Matticks à la demande des policiers Lucien Landry et Pierre Duclos. Au moment de son témoignage, il donnait toutefois une autre version.

Confronté à son témoignage devant le juge, le témoin Pelletier a reconnu avoir fait une telle déclaration et a fourni l'explication suivante : « J'ai dit ça, mais je vais le « contexter ». Ce que je voulais, c'est que Laflamme ait un « break » parce qu'il avait été utilisé. (...) J'avais le choix entre porter des accusations contre Laflamme ou contre les enquêteurs qui l'ont incité au parjure », a-t-il soutenu. Il a choisi la deuxième option, son objectif étant, a-t-il assuré, « d'aller plus loin dans le dossier ».

Quand le procureur de la commission lui a suggéré qu'il avait reçu des instructions pour « essayer de régler le dossier sans porter d'accusations », le témoin Pelletier a assuré que personne ne lui avait dit comment faire son enquête.

Selon M. Pelletier, M. Laflamme avait été un instrument dans cette histoire et il valait mieux lui fournir l'immunité (contre toute accusation de parjure pour son témoignage dans l'affaire Matticks) s'il acceptait de témoigner contre Lucien Landry et Pierre Duclos.

Dans son rapport marquant la fin de son enquête, M. Pelletier recommande de ne pas porter d'accusations contre M. Laflamme pour son parjure dans l'affaire Matticks.

Par ailleurs, M. Pelletier a reconnu hier avoir fait des ajouts dans ses notes prises au cours de son enquête à l'occasion d'une longue rencontre avec le directeur général adjoint Gilles Falardeau. Celui-ci se préparait à rencontrer le juge Jean-Pierre Bonin, chargé de vérifier si les trois enquêteurs internes Louis Boudreault, Bernard Arsenault et Hilaire Isabelle avaient subi ou non des entraves au cours de leur enquête sur l'affaire Matticks.

M. Pelletier a assuré que les notes n'avaient pas été révisées, mais qu'il avait seulement ajouté certaines heures et dates de rencontres.

VOYAGEZ DANS L'ESPACE POUR 24 MOIS

WINDSTAR GL 1998

AVANTAGES LOCATION 24 mois

LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS

OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE

MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- 7 passagers
- Jantes en aluminium de 15 pouces
- Freins ABS aux 4 roues

GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 357B :
- MOTEUR V6 DE 3,8 LITRES, 200 CHEVAUX
- Volant réglable avec programmateur de vitesse
- Groupe d'équipements électriques
- Siège du conducteur basculant/coulissant
- Glaces unidirectionnelles
- Porte-bagages
- Radio AM/FM stéréo/cassettes
- Groupe éclairage
- Tapis avant/arrière

279$ par mois

TRANSPORT INCLUS. AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS.
Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus.
Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'apliquent.

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité location 24 mois
2 995$	279$
1 995$	329$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

★★★★★
La sécurité et votre famille passent avant tout :
Le Windstar est la seule mini-fourgonnette qui a obtenu 5 étoiles, la plus haute mention accordée dans les tests de collision avant du gouvernement américain pour la sécurité du conducteur et du passager avant'.

Ford FORD

VOS CONCESSIONNAIRES FORD ET VOS CONCESSIONNAIRES LINCOLN MERCURY
www.acfmq.qc.ca

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $. Voyez votre concessionnaire pour les détails.
'Données de la U.S. National Highway Traffic Administration utilisées en comparant des véhicules dont la différence de poids n'excède pas 226 kg (500 lb).

Ford MERCURY LINCOLN

C'est la saison des amours.

Le Volcan tranquille
DE RETOUR ce soir 20 h

c'est le printemps avant le temps

Radio-Canada Télévision

2807030

Producteur de films condamné

Yves Hébert, producteur et réalisateur de Brossard, a enregistré un plaidoyer de culpabilité devant le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec à Longueuil, pour avoir commis des infractions à la Loi sur le ministère du Revenu.

M. Hébert a fait partie du montage financier dont l'une des résultantes a permis à 92 investisseurs, dans les projets des films *À propos du sport* et *Vieux Montréal*, de réclamer dans leur déclaration de revenus de 1987 des déductions fiscales à partir de relevés émis indûment et ainsi d'obtenir des réductions d'impôt auxquelles ils n'avaient pas droit.

Le producteur Hébert a été condamné à payer des amendes totalisant 22 053 $. Il a obtenu un délai de 18 mois pour ce faire.

Cette condamnation s'inscrit dans le cadre d'une vaste enquête menée par le ministère du Revenu du Québec relativement à des personnes et sociétés liées à l'industrie cinématographique. L'enquête a mis au jour un stratagème impliquant 17 films, dont font partie *À propos du sport* et *Vieux Montréal*, pour lesquels plusieurs centaines d'investisseurs ont reçu des relevés qui leur ont permis de réclamer des déductions à titre de films certifiés québécois et d'obtenir des réductions d'impôt de plus de 4,2 millions.

Plan de développement économique du sud-ouest de Montréal

Le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) vient de lancer un plan de développement économique qui propose, jusqu'à l'an 2000, des actions et des projets concrets au profit de ce secteur de l'île de Montréal, soit les quartiers Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Ville-Émard, Côte-Saint-Paul et Griffintown.

« Les propositions de ce plan vont toutes dans le même sens : faire converger les bénéfices du développement économique et les besoins de la population du Sud-Ouest, afin qu'elle y trouve une véritable amélioration de ses conditions de vie. Malgré un nouveau dynamisme, la pauvreté et le manque d'emplois demeurent le lot quotidien d'une partie importante de la population », signale Nancy Neamtan, directrice générale du RESO.

En substance, le plan comprend des actions qui concernent autant l'amélioration du milieu urbain, la revitalisation du canal de Lachine, la formation et le développement de la main-d'oeuvre en emploi et sans emploi que le soutien aux entreprises, aux travailleurs autonomes, à l'entreprenariat individuel et à l'entreprenariat collectif.

Il est le fruit d'un travail de concertation impliquant des représentants des grandes entreprises, des PME, des institutions financières, des commerçants, des syndicats, des institutions et des élus du milieu, dont le ministre fédéral Martin Cauchon, le ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault, et le maire Pierre Bourque.

De façon plus précise, le plan suggère de s'attaquer à la problématique des sols contaminés, de faciliter les accès du Sud-Ouest et d'améliorer le paysage urbain en procédant notamment à la restauration du complexe Redpath, l'aménagement du corridor des rues Bridge et Mill et la revitalisation de la rue Notre-Dame.

loto-québec résultats

Banco

Tirage du 98-02-24

5	8	11	14	16
22	29	35	36	38
40	43	44	45	48
53	57	62	64	66

La Quotidienne

Tirage du 98-02-24

3 4

324 8396

Extra

Tirage du 98-02-24

NUMÉRO: 157141

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

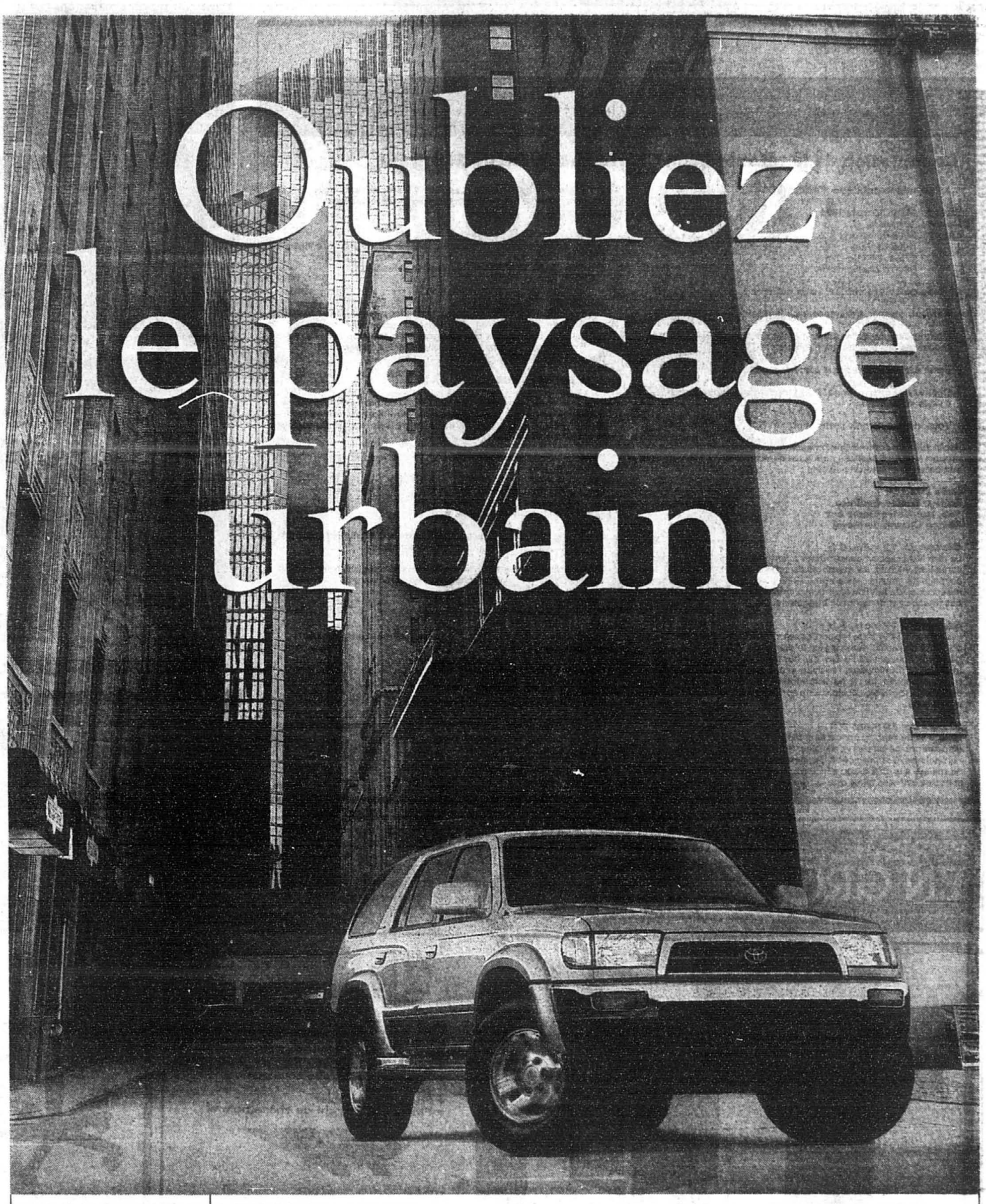

4RUNNER 1998

4,8%

TAUX OFFERT EN CE MOMENT
Maximum de 60 mois

Avec son moteur V6 de 183 ch à quatre arbres à cames, sa suspension avant à double bras triangulaire et ressorts hélicoïdaux à long débattement, ainsi que sa robuste construction à carrosserie montée sur cadre, le 4Runner 1998 de Toyota est le roi du tout terrain.

TOYOTA

1 888 TOYOTA-8 / www.toyota.ca

CRÉDIT TOYOTA

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

En tout lieu et en tout temps, n'oubliez jamais l'environnement.

Plans de financement de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offre s'appliquant aux modèles 4Runner 1998 neufs, livrés au plus tard le 31 mars 1998. Exemple : 20 000 $ à un taux de 4,8 % par année = mensualités de 375,59 $ pendant 60 mois. Frais d'emprunt de 2 535,40 $. Coût total du prêt : 22 535,40 $. Modèle présenté avec équipement en option. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour tous les détails.

2594637

Trois motards recherchés pour meurtre se terrent en Alberta

Presse Canadienne
EDMONTON

La GRC a avisé les résidants de l'Alberta de faire attention à deux hommes qui auraient été impliqués dans les meurtres de deux gardiens de prison au Québec, survenus l'année dernière.

La Gendarmerie royale du Canada a précisé que Paul Fontaine, 31 ans, et André Tousignant, 34 ans, sont considérés comme proches des Nomads, un groupe affilié aux Hell's Angels de Montréal. Ils auraient pris part aux meurtres de Diane Lavigne, abattue en juin dernier alors qu'elle rentrait chez elle après avoir quitté la prison de Bordeaux, ainsi que de Pierre Rondeau, tué en septembre lorsqu'il était au volant d'un autobus transportant des détenus.

Le président des Nomads, Maurice « Mom » Boucher, a été accusé en décembre de meurtre prémédité. Son enquête préliminaire doit débuter en mars.

Fontaine, Tousignant et Scott Steinert, 36 ans, un membre des Hell's Angels de Montréal recherché dans une autre affaire, se trouveraient tous dans la région d'Edmonton, selon la GRC.

Les trois individus seraient armés et sont considérés comme dangereux. La police invite les résidants à se tenir à bonne distance et à communiquer avec elle s'ils ont des informations.

Paul Fontaine

Scott Steinert

Consultation publique

MONTREAL c'est toi ma ville!

Commission de la refonte de la Charte de la Ville de Montréal

1. Assemblée publique d'information

Date : Mardi 10 mars 1998
Heure : 19 heures
Lieu : Salle du conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de Mars)

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- Recevoir une copie du rapport sur la refonte de la charte;
- Obtenir des précisions sur le mandat de la commission et le processus de consultation publique;
- Poser des questions sur le contenu du rapport;
- Obtenir des informations sur les modalités de votre participation à cette consultation;
- Vous inscrire comme participant.

Par la suite, la commission présentera le contenu détaillé de ce rapport lors de 5 séances publiques d'information qui se tiendront aux dates et à l'endroit suivants :

Salle 202
Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars)

Séance du 12 mars, 9 h
Le titre II du rapport concernant l'autorité municipale : le maire, le conseil municipal, les membres du conseil, le comité exécutif, les conseils de quartier, les commissions du conseil; les employés et les services de la Ville, le directeur général, le greffier et le directeur des finances et du contrôle budgétaire.

Séance du 17 mars, 9 h
Les titres III, IV et V du rapport concernant les documents et la publicité des actes municipaux; le plan de la Ville; les pouvoirs généraux concernant l'octroi des contrats, l'acquisition des immeubles municipaux, l'aliénation des biens municipaux, les travaux municipaux ; la participation de la Ville auprès de certaines personnes morales, sociétés, entreprises ou organismes et l'aide municipale.

Séance du 19 mars, 9 h
Le titre VI du rapport concernant les pouvoirs réglementaires : dispositions générales et pénales; les règlements relatifs à l'urbanisme, à la protection des personnes et des biens, à la qualité du milieu, à la circulation et au stationnement, au domaine public et autres activités telles que les permis, halles et marchés, distributeurs automatiques et appareils d'amusement, artistes, artisans et amuseurs publics et sociétés de développement commercial.

Séance du 24 mars, 9 h
Le titre VII du rapport concernant la gestion financière de la Ville : exercice financier, budget, programme des immobilisations, emprunts, rapport financier, vérification et les taxes.

Séance du 26 mars, 9 h
Les titres VIII et IX du rapport concernant les recours contre la ville : recours en dommages, règles et procédures; la cour municipale : composition et compétence, les juges, le fonctionnement, la preuve et la procédure; les dispositions diverses et les dispositions transitoires et finales.

2. AUDIENCES PUBLIQUES

À la suite de ces séances d'information, la commission recevra les commentaires et suggestions du public sur l'ensemble de ce rapport, et plus particulièrement sur le titre II du rapport concernant l'autorité municipale.

Date : Lundi 20 avril 1998
Heure: 19 heures
Lieu : Salle 202
Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars)

Si nécessaire, d'autres séances publiques seront ajoutées suivant le nombre d'inscriptions reçues par la commission.

Les participants doivent s'inscrire ou déposer leur mémoire au plus tard le vendredi 17 avril prochain afin de participer aux travaux de la commission.

Renseignements et documentation :

Division du soutien aux élus, aux commissions et aux comités
Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-9964
lallard_hamelin@pe2.ville.montreal.qc.ca

La documentation est également disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
Me Léon Laberge

2604581

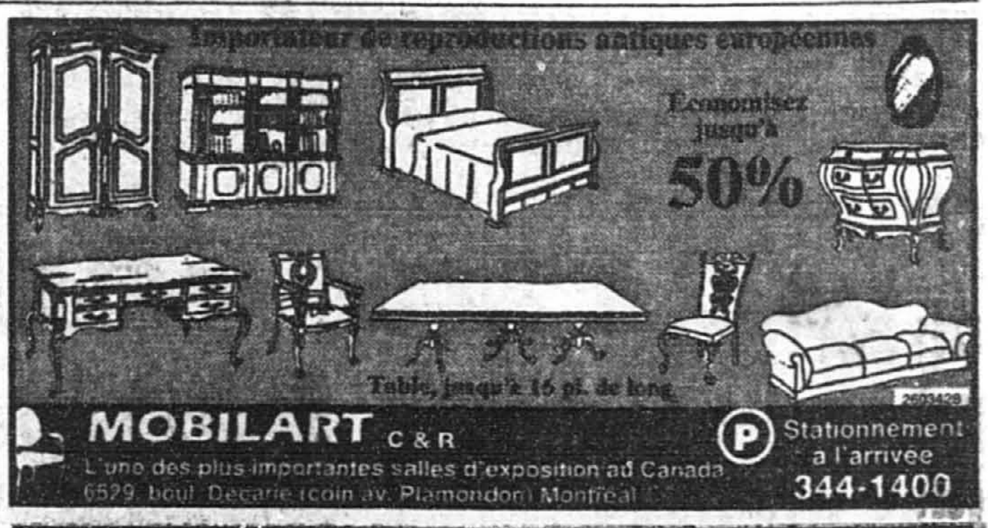

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

LES PRIX LES PLUS BAS, CHAQUE JOUR !
SUR UN VASTE CHOIX DE MEUBLES POUR VOTRE BUREAU À DOMICILE

36888/32942

SUPER AUBAINE ! DURÉE LIMITÉE
MYLEX
POSTE DE TRAVAIL AVEC ÉTAGÈRE
- Dimensions totales : 53 po l. x 42 po p.
- Très grande tablette coulissante pour clavier
- Facile à assembler
- Fini chêne blanchi ou chêne naturel

99,99

33936/33937/33938

CHAISE FONCTIONNELLE
- Siège et dossier anatomiques
- Tissu de haute qualité
- Réglage pneumatique de la hauteur
- Gris, bleu marine ou noir

129,99

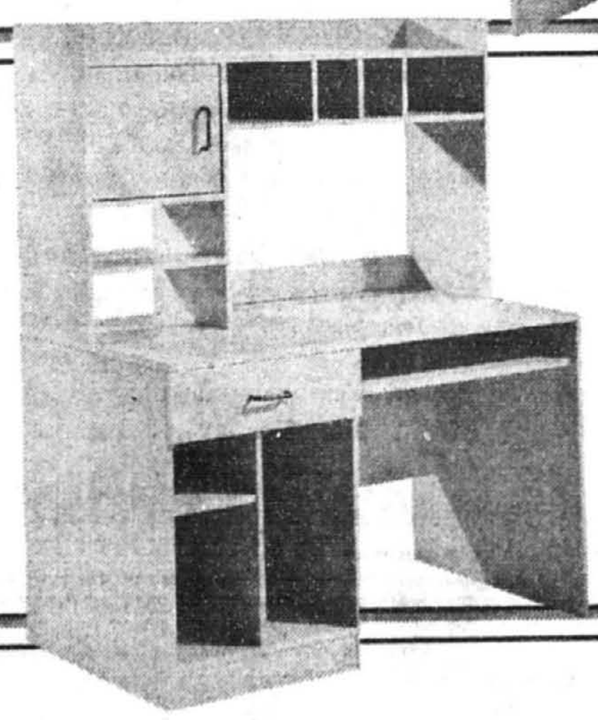
39129/39130/39131

BUREAU D'ORDINATEUR AVEC ÉTAGÈRE
- Tablette coulissante pour clavier et tiroir pour crayons
- Fini vert/érable, noir/gris granité ou chêne blanchi

169,99

39867/39868

CHAISE FONCTIONNELLE DE LUXE ERGO
- Accoudoirs à hauteur réglable
- Support lombaire
- Gris ou bleu marine

199,99

37483/37484

STAR
POSTE DE TRAVAIL POUR ORDINATEUR
- Fini mélamine de qualité résistant à la rayure, moulures résistantes en T et tablette coulissante de 30 po
- Fini cerisier classique ou gris granité

179,99

38843

FAUTEUIL DE DIRECTION
- Dossier, siège et accoudoirs anatomiques
- Inclinaison blocable à toute position • Gris
- Réglage pneumatique de la hauteur
- Tapis pour chaise en sus

249,99

GAGNEZ UN VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE D'AIR CANADA !
(Gagnez l'un de deux voyages d'une semaine dans les villes américaines sélectionnées. Détails complets et bulletins de participation en magasin.)

DATE DE PARUTION : 25 FÉVRIER 1998

HEURES D'OUVERTURE : LUN. À VEN. 8 h à 21 h SAM. 9 h à 17 h DIM. 11 h à 17 h

Bureau en gros est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB http://www.bureauengros.com

BUREAU EN GROS Bureau en gros limitée (les articles peuvent varier des illustrations. The Business Depot Ltd. 1998

▶ BROSSARD 6555, boul. Taschereau ▶ DORVAL 3165, boul. des Sources ▶ GREENFIELD PARK 3344, boul. Taschereau ▶ LASALLE 7214, avenue Newman ▶ LAVAL 1600, boul. le Corbusier / 3055, boul. le Carrefour (carrefour Laval) ▶ MONTRÉAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury) / 1035, rue du Marché-Central ▶ POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (derrière Fairview) ▶ ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 1000, boul. du Séminaire ▶ ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu ▶ ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est

ENTREPRISE et ENTREPRISE PLUS sont des marques de commerce de Bureau en gros limitée.

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 50 $ • RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT
POUR COMMANDER Téléphone : 1-800-668-6888
Télécopieur : 1-800-567-2250

2598150

Le SFPQ accuse le Conseil du Trésor de détournement

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) accuse le Conseil du Trésor de pratiquer « un détournement délibéré de la Loi sur la fonction publique en comblant des postes permanents par « de faux occasionnels ».

Dans un long mémoire présenté à la Commission de l'administration publique, le SFPQ voit dans cette pratique du Conseil du Trésor un retour à l'époque ancienne, « alors qu'obtenir un emploi était une affaire de relations, où les qualités professionnelles du personnel recruté étaient accessoires ».

« Permettre un tel retour en arrière, explique le syndicat, causerait un grave tort aux citoyens qui ont le droit d'avoir un libre accès à un emploi dans la fonction publique (...) D'autant plus que les emplois occasionnels, découlant par définition d'un besoin ponctuel, ont tendance à se convertir en emplois stables, mais cependant, sans le statut. »

Parmi les fonctionnaires représentés par le SFPQ, 15,6 pour cent du personnel occasionnel occupe les mêmes fonctions à un même ministère ou organisme depuis plus de trois ans, sans interruption de plus de deux mois entre chaque année.

« Il s'agit de 1656 personnes sur les 10 580 occasionnels que le SFPQ représente, est-il écrit dans le mémoire. Dans ces proportions, il ne peut s'agir ni d'un phénomène marginal ou périphérique, ni d'un accident statistique. »

L'analyse syndicale vise à démontrer que le gouvernement, après avoir occasionné le départ de milliers de permanents au cours des deux dernières années, tente de « précariser » la fonction publique, d'autant plus que la hausse la plus spectaculaire dans l'embauche d'occasionnels se retrouve dans la catégorie « des projets spécifiques ».

« L'absence d'une définition précise de ce que sont des projets spécifiques permet, à toutes fins utiles, de prétendre que n'importe quel dossier qu'un fonctionnaire peut avoir à traiter est spécifique », est-il écrit.

« Cela permet facilement les abus constatés et les conséquences sont graves. On en vient ainsi à dénaturer littéralement la fonction des services publics dont la mission, en démocratie, est d'assurer le long terme et la cohérence d'une société. »

Alors que le SFPQ admet volontiers être partenaire dans la réorganisation du travail, « avec l'objectif clairement affirmé d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la fonction publique », il refuse cependant d'accepter la voie adoptée par le Conseil du Trésor.

« En aucun cas, note le SFPQ, nous ne pouvons souscrire à une telle décision qui ne respecte ni dans sa lettre, ni dans son esprit la Loi sur la fonction publique. »

Tout ce que le Conseil du Trésor recherche, selon le syndicat, « c'est la possibilité de remercier du personnel, ce qu'il appelle à tort la flexibilité ».

Frenette se dissocie des propos de la juge Jocelyne Moreau-Bérubé

Presse Canadienne
FREDERICTON, N.-B.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Raymond Frenette, se dissocie personnellement des propos tenus la semaine dernière par la juge Jocelyne Moreau-Bérubé, de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick.

En raison de la controverse entourant les remarques blessantes de la juge Moreau-Bérubé à l'endroit de la population de la Péninsule acadienne, le premier ministre intérimaire a pris la parole à ce sujet à l'Assemblée législative, hier.

« En tant que premier ministre et en tant que Néo-Brunswickois d'origine acadienne, je me dois de me dissocier et de déplorer fortement ces commentaires. De telles déclarations ne font pas honneur à nos institutions. »

Le sort de la juge Moreau-Bérubé pourrait être débattu à l'Assemblée législative advenant que le Conseil de la magistrature recommande la destitution de cette dernière.

Jusqu'à ce qu'une décision soit prise par le Conseil de la magistrature, la juge Moreau-Bérubé siégera à l'extérieur de la Péninsule acadienne.« Elle reviendra quand même pour rendre des décisions ou des sentences dans des causes déjà entendues à Caraquet, Shippagan ou Tracadie-Sheila », a confirmé le juge en chef de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, Camille Dumas.

Pour tous les jours, en toute occasion

Le «TilleySilk» ressemble à s'y méprendre à une soie de poids moyen de la plus haute qualité. Pourtant, cette microfibre tissée au Japon peut être lavée et séchée à la machine et ne demande que peu ou pas de repassage.

1050, ave. Laurier Ouest 272-7791

Obtenez un catalogue gratuit
1-800-465-4249

260234

POURQUOI
PAYER
PLUS CHER
POUR UNE
IMITATION?

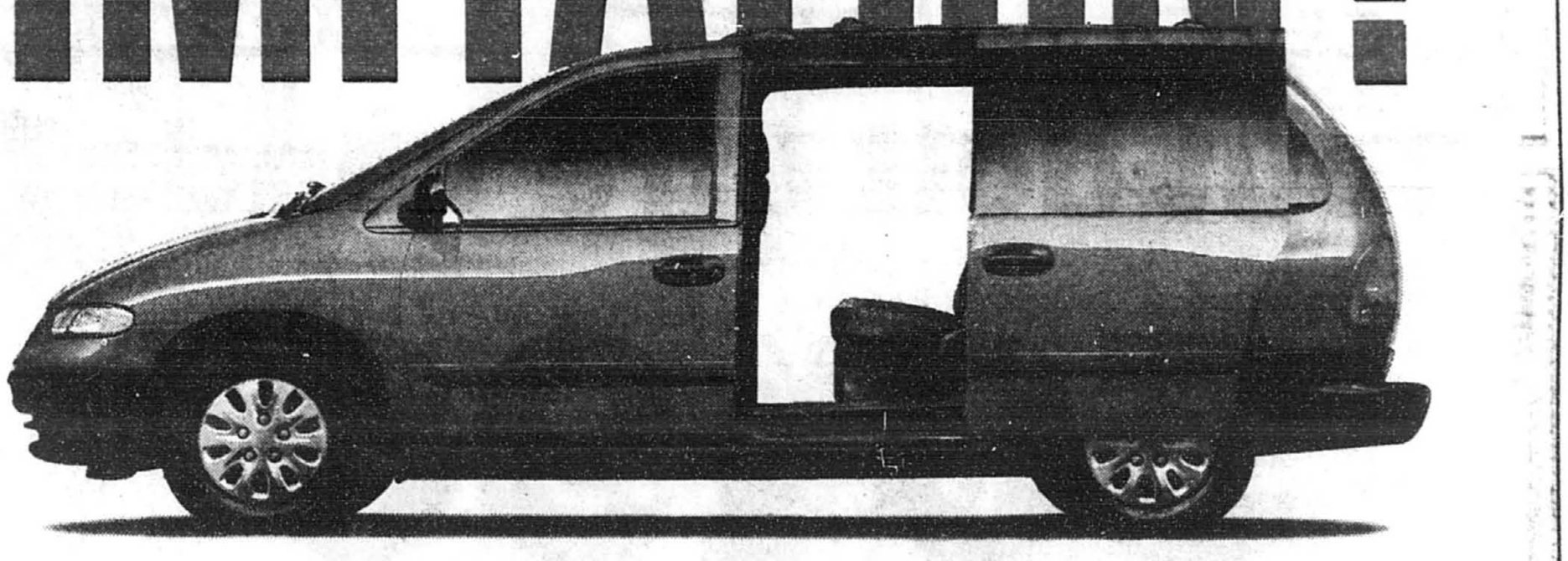

DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1998

20 298 $*
239 $** PAR MOIS
Location, terme de 30 mois. Comptant initial de 1 545 $.

Avec 0 $ de comptant initial, 295 $ par mois.

Ensemble 24T + GKD :
- Seconde porte coulissante
- Moteur V6 de 3 litres,150 ch
- Sièges pour 7 passagers
- Verrous à l'épreuve des enfants
- Climatiseur
- Transmission automatique
- Deux sacs gonflables
- Dégivreur - essuie-glace de lunette arrière
- Radio AM/FM stéréo
- Sièges à roulettes Easy Out MC
- Porte-bagages sur le toit
- Tapis protecteurs à l'avant et à l'arrière
- Plein d'essence avec chaque location ou achat d'un modèle 1998 neuf

Programme d'aide pour handicapés physiques. Tous les détails chez le concessionnaire. Remise additionnelle de 750 $ à l'intention des diplômé(e)s

CHRYSLER CANADA Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge

CHRYSLER Plymouth Jeep Eagle

* Transport (840 $), immatriculation, assurances et taxes en sus.
** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 24T + GKD. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (840 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 ¢ le km.
Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre et avoir à commander.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.
www.chryslercanada.ca

L'art d'être au-dessus de ses affaires

Possédant près d'un siècle d'expérience en placements, Lévesque Beaubien Geoffrion est l'un des plus grands courtiers en valeurs mobilières au Canada. Pour tirer profit de conseils d'experts, avoir accès à tous les produits financiers et à des solutions personnalisées, faites appel à l'un de nos spécialistes. Il vous aidera à gérer judicieusement votre portefeuille. Découvrez vous aussi l'art d'être au-dessus de ses affaires.

Faites-le 1-800-361-8838

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.
Nous gérons les placements les plus importants au monde : les vôtres!

Le coroner Paquin révolté de l'état du camionnage

ISABELLE HACHEY

Quatre ans après avoir sévèrement critiqué l'industrie du camionnage au Québec, le coroner Claude Paquin revient à la charge dans un rapport sur la mort accidentelle de Rosa Boisjoly, survenue en juillet 1996 à Joliette.

« Je pense que le camionnage au Québec est encore très malade », écrit le coroner dans le rapport. « L'industrie du camionnage lourd n'a pas encore compris que ses chauffeurs ont dans les mains une arme à feu chargée et ont fait encore très peu pour éviter que le coup parte ! »

Ce n'est pas la première fois que le coroner s'inquiète de la santé de cette industrie. Dans un autre rapport rendu public en 1994, le coroner Paquin écrivait que « l'industrie du camionnage au Québec est malade ! »

« Cela me révolte. Je suis coroner depuis 11 ans et le camionnage, c'est peut-être le seul domaine où il y a de grosses failles », dit M. Paquin. Selon lui, le problème est surtout relié à un manque « d'éducation sociale » des chauffeurs.

« On n'a qu'à voir les chauffeurs coller dans le dos des automobilistes qui roulent déjà à 120 kilomètres sur nos autoroutes et ce, hiver comme été, pour comprendre qu'il y a encore beaucoup à faire », écrit-il dans son rapport.

Pierre Charette, de l'Association du camionnage du Québec, estime que le coroner « généralise très rapidement ». Selon lui, l'industrie a fait beaucoup pour améliorer la performance des chauffeurs au cours des dernières années, en mettant notamment sur pied des ateliers de formation.

Les chauffeurs n'ont présentement qu'à se soumettre à un examen de la Société d'assurance automobile du Québec pour obtenir leur permis. « Ici, n'importe qui se disant chauffeur embarque dans un *truck* et peut tuer des gens », déplore M. Charette, qui affirme qu'aux États-Unis et en Ontario, la réglementation est beaucoup plus sévère. « Nous exigeons depuis longtemps que le gouvernement rédige des lois et prenne les moyens nécessaires pour les faire appliquer. »

L'accident qui a coûté la vie à Mme Boisjoly est survenu le 31 juillet 1996, à l'intersection des routes 158 et Saint-Pierre Sud, à Joliette. Un chauffeur de camion a frappé l'automobile de la dame après avoir accéléré pour passer un feu jaune. Le chauffeur n'a pu freiner à temps lorsque le feu a viré au rouge.

L'enquête du coroner révèle que le système de freinage du camion, qui portait une charge qui excédait de 1650 kilos le poids autorisé, était défectueux. De plus, le chargement de pierres du camion n'était pas recouvert d'une bâche, conformément aux normes.

Vente de fermeture des magasins Eaton à Cavendish et LaSalle
Tout doit être vendu !
50 % à 90 % de rabais
sur le plus bas prix étiqueté
Ne tardez pas et profitez de rabais* incroyables sur
• vêtements mode et lingerie pour femmes
• accessoires
• vêtements pour enfants et bébés
• vêtements pour hommes
• bijoux et sacs à main
• souliers
Toutes les ventes sont finales
Nous vous remercions de votre fidélité. Eaton vous souhaite la bienvenue à notre magasin du Centre-ville.
Achats en personne seulement. Les chèques-cadeaux et les dollars-remise Eaton sont acceptés, mais toutes les autres offres Eaton ne s'appliquent pas.
*Exceptions : produits de beauté et fragrances.
Nos magasins à Cavendish et LaSalle fermeront leurs portes le 28 février 1998.
Cavendish, 5800, boulevard Cavendish, Mail Cavendish.
LaSalle, 7101, boulevard Newman, LaSalle.
Heures de magasinage :
lundi à mercredi : 9 h 30 à 18 h; jeudi et vendredi : 9 h 30 à 21 h;
samedi : 8 h 30 à 17 h; dimanche : 12 h à 17 h.
EATON
2605355

Hausse des accidents impliquant des camions

Isabelle Hachey

Louise Accolas, attachée de presse du ministre du Transport, Jacques Brassard, avoue qu'il y a « probablement des manquements à la réglementation » en ce qui concerne le camionnage.

Mais un groupe de travail scrute le problème depuis deux ans et devrait bientôt accoucher de recommandations qui permettront au ministre Brassard de déposer, au printemps 1999, un projet de loi qui réglementera vraisemblablement plus sévèrement l'industrie.

Pendant les sept premiers mois de 1997, il y a eu 82 accidents mortels impliquant des camions lourds sur les routes du Québec, selon la SAAQ, et pas moins de 11 517 accidents en tout genre impliquant ces camions, une augmentation de 12,1 % par rapport à la même période l'an dernier.

Robert Pesant, de la Ligue de sécurité du Québec, estime toutefois qu'il y a eu une amélioration marquée dans le domaine depuis cinq ans. Il note par contre que de plus en plus de transporteurs se déresponsabilisent en embauchant des chauffeurs indépendants.

M. Paquin suggère d'ailleurs que des amendes soient aussi imposées aux transporteurs lorsque leurs chauffeurs font des excès de vitesse, question de faire échec aux pressions qu'exercent certains employeurs. Mais selon M. Charette, « le transporteur n'a pas à assumer les responsabilités du chauffeur indépendant qu'il engage ».

Adolescent recherché

Adolescent fugueur

La police de Laval est à la recherche de Jean Gervais, un adolescent de 16 ans disparu d'un centre d'accueil lavallois depuis le 8 février. L'adolescent, qui mesure 1m77 et pèse 104 kilos, a les yeux verts et les cheveux bruns. Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un pantalon de l'armée, de bottes noires de combat et d'un kangourou Adidas. Toute information à son sujet peut être transmise confidentiellement à l'officier en service au poste 2, au numéro 514-662-4250.

Faire bouger les Lavallois

Pas moins de 72 % des Québécois âgés de 25 à 44 ans sont sédentaires, concluait récemment l'organisme gouvernemental Kino-Québec. Pour faire bouger les habitants de l'île Jésus, la Ville et la régie régionale de Laval ont dévoilé hier un programme intitulé « Famille... au jeu ». Plusieurs partenaires publics et privés s'engagent ainsi, durant les deux prochaines années, à mettre leurs activités à la portée des Lavallois. La commission scolaire Chomedey de Laval, qui participe au projet, tentera même de convaincre 3875 parents à faire du sport en se servant des enfants de première année ! Les enfants proposeront à leurs parents de faire dix à vingt minutes d'activités physiques et devront ensuite témoigner en classe, auprès du responsable du projet, des activités faites par leurs parents.

Santé Canada inspectera les navires de croisière

Presse Canadienne
TORONTO

À compter de ce printemps, le ministère canadien de la Santé fera régulièrement des inspections sur tous les navires de croisière qui mouilleront dans les ports du pays, afin de s'assurer de la propreté des lieux et d'éviter les infections.

Ce programme, qui fait suite à l'augmentation considérable du nombre des croisières, tiendra compte des inspections qui se font aux États-Unis depuis 23 ans.

Le Canada possède le troisième plus important marché de croisières au monde, rapporte le Conseil international des navires de croisière.

Comme des centaines de passagers vivent dans un espace restreint pendant plusieurs jours, les navires de croisière peuvent contribuer à propager des infections et des maladies.

Le printemps dernier, un virus dans l'eau du *Norwegian Star* a affecté 40 % des passagers, pendant trois croisières de 10 jours.

Le nouveau programme du ministère de la Santé est déjà utilisé depuis 18 mois sur une échelle réduite, afin de prévenir les maladies attribuables aux aliments et à l'eau. Chaque navire sera évalué sur un total de 100 points, et les résultats seront affichés à partir du mois d'avril sur le site Web de Santé Canada. Aux États-Unis, une note inférieure à 86 est considérée comme un échec.

« Ces inspections sont extrêmement rigoureuses, beaucoup plus que celles qui sont faites dans les restaurants », affirme John Overstreet, premier vice-président des affaires publiques au Conseil international des navires de croisière, à Washington.

De bons résultats ne garantissent pas toujours la santé des passagers. Le navire Horizon avait obtenu une note de 94 % lors de son inspection, quelques mois à peine avant que ne s'y déclare une épidémie de la maladie du légionnaire.

Est considérée comme épidémique toute maladie qui affecte plus de trois pour cent de la population se trouvant à bord.

Un homme est condamné à dire toute la vérité sur son passé

Presse Canadienne
EDMONTON

Un homme qui a plaidé coupable d'avoir agressé son ancienne petite amie devra faire part de son crime à la prochaine femme qu'il fréquentera pendant la durée de sa remise en liberté surveillée, à défaut de quoi il retournera en prison.

Le juge Joseph Feehan a imposé cette sentence inhabituelle lundi après que James Johnston, âgé de 21 ans, eut plaidé coupable à une accusation d'agression causant des blessures.

« Si, pendant la durée de votre liberté surveillée, vous sortez avec une autre femme, vous devrez lui dire que vous avez déjà été condamné pour agression contre votre ancienne amie, afin que cette nouvelle femme puisse décider si elle doit ou non sortir avec vous », a déclaré le juge.

Le juge a également traité Johnston de lâche et de brute pour avoir battu sa frêle petite amie, âgée de 17 ans, en février dernier. Johnston a été condamné à cinq mois d'emprisonnement et à une année de liberté surveillée après sa sortie de prison.

Johnston, qui fait près de deux mètres et pèse 77 kilos, avait fréquenté sa petite amie pendant 18 mois avant de l'agresser.

La jeune fille de 41 kilos avait notamment reçu un coup de genou dans l'estomac, en plus d'être projetée contre un mur et traînée sur le trottoir, selon le procureur de la Couronne.

Formations intensives
• Gestion financière informatisée
• Gestion des approvisionnements

Destinataires
• prestataires de l'assurance-emploi (après intervention de leur conseiller en emploi)
• personnes admissibles au programme Sparadrap
• personnes recevant des indemnités de la CSST
• adultes désirant étudier à temps complet

Avantages
• gratuité scolaire (frais d'admission et d'inscription seulement)
• possibilité d'aide financière
• stage en entreprises

• Gestion financière informatisée
Date de début : le 30 mars 1998
Date de fin : le 23 avril 1999
Conditions d'admission :
• détenir un diplôme d'études secondaires
• avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 064-436
Rencontres d'information :
Le mercredi 4 mars, à 13h ou le mercredi 11 mars, à 19h, au local S-429
(pavillon Ignace-Bourget) 10500, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal

• Gestion des approvisionnements
Nouveau programme développé par des spécialistes de l'industrie
Date de début : le 6 avril 1998
Date de fin : le 5 mars 1999
Conditions d'admission :
• détenir un diplôme d'études secondaires
• avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 064-436
• connaissance de l'anglais (niveau intermédiaire)
• posséder de préférence une expérience pertinente de travail
Rencontres d'information :
Le mardi 3 mars, à 13 h ou le mardi 10 mars, à 19 h, au local S-429
(pavillon Ignace-Bourget), 10500, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal
98-129

Important :
Veuillez apporter votre relevé de notes du secondaire ainsi que votre certificat de naissance ou tout autre document officiel (ex. : passeport).
Ces formations sont offertes grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation.
Renseignements : (514) 332-3000, poste 313
2804424

Collège de Bois-de-Boulogne
L'ardeur en formation
FORMATION CONTINUE ET SERVICES AUX ORGANISATIONS
Le collège de Bois-de-Boulogne est membre du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain

Super liquidation
Jusqu'au dimanche 1er mars
Au Centre de liquidation Eaton Centre-ville, 6e étage.
50 % de rabais
25 % de rabais
25 % de rabais sur le prix courant de tous les électroménagers à étiquette jaune.
EATON
Ces offres ne peuvent être combinées avec les options de paiement et les autres offres de rabais Eaton. Détails en magasin.
2805053

Attention. Raffole des courbes.
La Série Acura CL 1998
Location de 348 $ par mois* pour 48 mois. Acompte de 5 300 $.
Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA
* OFFRE DE LOCATION-BAIL D'UNE DURÉE LIMITÉE, établie en fonction d'une Acura 2.3CL (modèle YA315W) 1998 neuve. Cette offre n'est valable que par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Paiements mensuels de 348 $, pendant 48 mois, sur approbation du crédit. Acompte ou échange équivalent de 5 300 $ et premier paiement mensuel requis. Coût total de la location : 22 004 $. Des plans sans acompte initial sont aussi offerts. Allocation de 96 000 km (des frais de 0,10 $ par km excédant les 96 000 km s'appliquent), transport et préparation inclus. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin de la location-bail, option d'achat pour un montant additionnel. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. PDSF de 30 000 $, transport et préparation (850 $), frais d'immatriculation, assurances et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Acura. Et pour plus d'information sur la Série Acura CL, composez le 1 888 9-ACURA-9.
2805404

TOP MODÈLE.

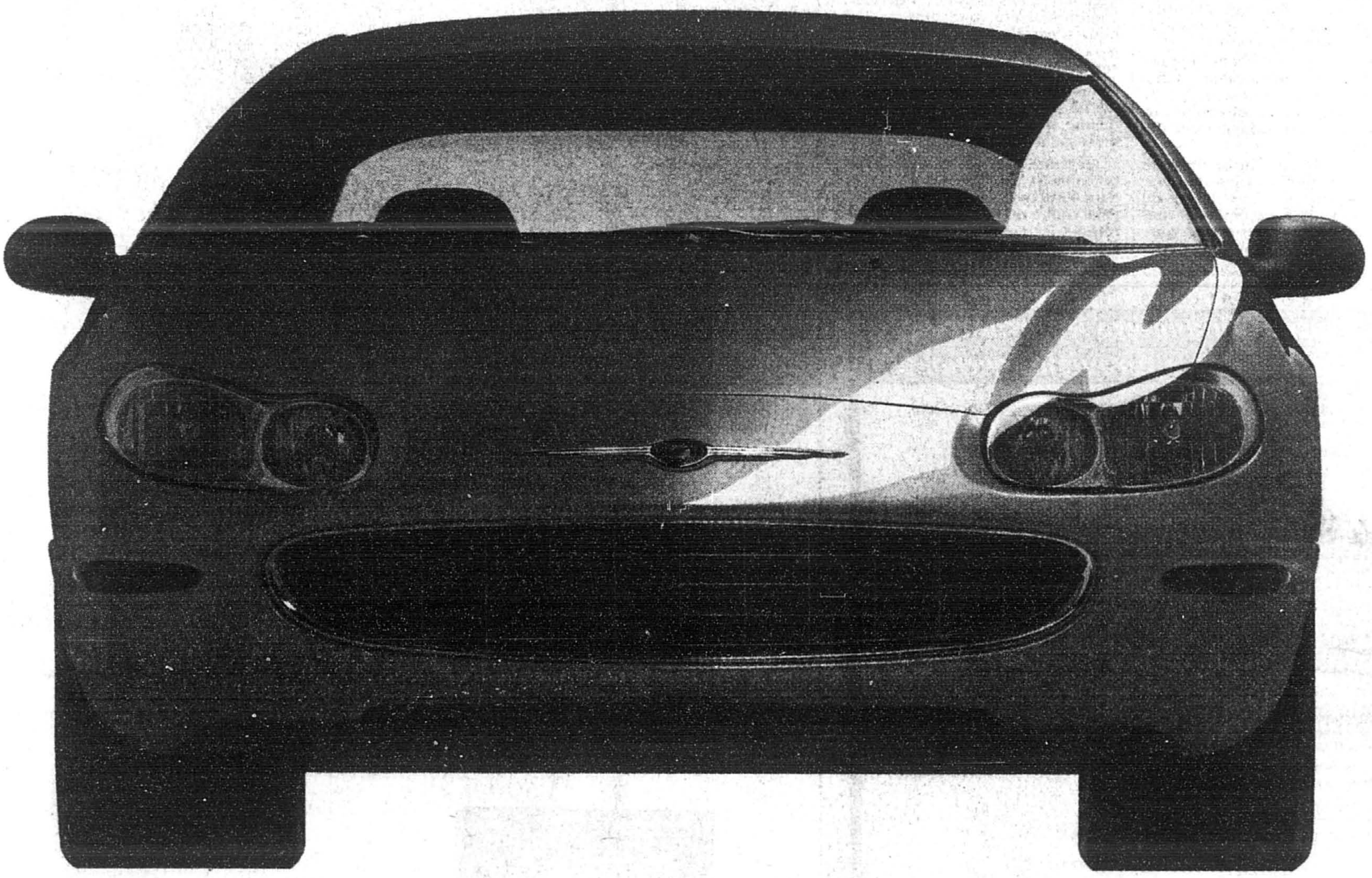

Elle défile en page couverture des grands magazines automobiles.

Élégante, racée, vive et nerveuse, elle impose la griffe de ses designers par l'élégance de ses lignes, le confort de son habitade et les performances de son nouveau moteur en aluminium.

La toute nouvelle Chrysler Concorde 1998.

Taillée sur mesure pour les fins connaisseurs.

CHRYSLER

CONCORDE

www.chryslercanada.ca

CHRYSLER CANADA

Commanditaire officiel de l'équipe canadienne